



SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
Point 9 de l'ordre du jour :	
Discussion générale (<i>suite</i>)	
Discours de M. Carrillo Flores (Mexique)	1
Discours de M. Schumann (France)	5
Discours de M. Tepavac (Yougoslavie)	9
Discours de M. Mhando (République-Unie de Tanzanie)	12

Présidente : Mlle Angie E. BROOKS (Libéria).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (*suite*)

1. M. CARRILLO FLORES (Mexique) [*traduit de l'espagnol*] : Madame la Présidente, je vous présente les plus cordiales félicitations du Gouvernement et des représentants du Mexique. L'Assemblée générale a fort bien fait de confier la direction de ses travaux à une diplomate expérimentée qui connaît à fond l'Organisation des Nations Unies, ses possibilités et ses limites. De plus, elle a confié cette fonction à une femme qui représente un pays dont l'histoire et le nom même évoquent les luttes séculaires pour la liberté, ce qui montre qu'au sein de notre organisation le respect des droits de l'homme est déjà une réalité quotidienne.

2. Je tiens maintenant à rendre un hommage ému à Emilio Arenales, dont la mort prématurée a été une perte que déplorent non seulement sa patrie, la République du Guatemala, mais aussi toute l'Amérique latine, et tout particulièrement le Mexique. Emilio Arenales s'est acquitté jusqu'au bout des hautes responsabilités que nous lui avons confiées en le choisissant comme président à notre dernière session, non seulement avec compétence, mais avec un dévouement et un enthousiasme exemplaires.

3. L'Organisation des Nations Unies, qui célébrera très bientôt son vingt-cinquième anniversaire, est l'organisation politique internationale dont l'histoire est la plus longue et la plus continue. C'est la seule dont on puisse raisonnablement espérer qu'elle parviendra à grouper toute l'humanité. Notre présidente et le Secrétaire général ont eu raison de poser les graves questions qui se présentent à nous à l'heure actuelle, mais une chose doit nous reconforter : personne ne pense, en tout cas, que l'Organisation des Nations Unies puisse disparaître. C'est que l'ONU ne se réduit pas, loin de là, à ces sessions solennelles de l'Assemblée générale, ou à celles du Conseil de sécurité, ou à celles des nombreux organes spécialisés ou régionaux qui la constituent. Fille d'une génération qui a appris que les guerres ne peuvent remplacer la politique ou la diplomatie, elle est le cadre qui

offre, en de nombreuses occasions dont les sessions de l'Assemblée générale sont de beaucoup les plus importantes, aux représentants de 126 pays, immenses, grands, moyens, petits et minuscules, la possibilité de se réunir pour réfléchir, échanger leurs vues et souvent négocier, afin de trouver des solutions aux innombrables questions que pose la coexistence entre les peuples.

4. L'ordre du jour de la présente session, comme celui de toutes les sessions précédentes, reflète, mieux que tout autre document, les angoisses et les espoirs actuels de l'humanité, et, au cours des trois prochains mois, les diplomates les plus expérimentés de ces 126 pays vont s'en occuper ainsi que des problèmes qui se posent. En ce qui concerne le Mexique, je voudrais me borner dans cette intervention à évoquer quelques questions qui me paraissent capitales et qui conviennent au caractère général de cette discussion.

5. La première, il est presque inutile de le dire, est celle de la paix. Notre responsabilité essentielle à tous est de continuer à coopérer, chacun dans la mesure où il en a le pouvoir et donc la responsabilité, à dissiper la menace qui, fort heureusement, est beaucoup plus lointaine aujourd'hui qu'elle ne l'était il y a quelques lustres, mais qui continue néanmoins à jeter une ombre sur notre planète : le risque d'un affrontement majeur, qui serait inévitablement nucléaire, entre les superpuissances.

6. Cela m'amène à parler du désarmement. Vers le milieu de l'année passée, le processus de désarmement semblait être engagé dans une voie prometteuse. On avait ouvert à la signature le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [*résolution 2373 (XXII)*], qui non seulement visait à limiter le nombre des Etats dotés d'armes nucléaires, mais encore reconnaissait par son article VI, proposé par le Mexique, l'obligation pour les puissances qui ont à l'heure actuelle le triste privilège de détenir ces armes d'engager à une date rapprochée des négociations sur le désarmement nucléaire. Presque en même temps, on annonçait que les Gouvernements américain et soviétique avaient convenu de procéder à des conversations sur la limitation et la réduction des systèmes de lancement d'armes nucléaires.

7. Plus d'un an après, malheureusement, on n'a pas encore commencé à traduire ces intentions dans les faits. Ces conversations n'ont pas été engagées et, en partie pour cette raison, la négociation sur les autres aspects du désarmement nucléaire marque le pas. Cela explique peut-être pourquoi 18 Etats seulement ont ratifié le Traité sur la non-prolifération 15 mois après qu'il eut été ouvert à la signature. Le retard apporté à l'ouverture de négociations sur le désarmement nucléaire met en péril l'existence même de ce pacte. Je le dis en qualité de porte-parole d'un pays qui l'a déjà ratifié.

8. Nous comprenons, certes, les problèmes et difficultés graves auxquels les puissances nucléaires ont à faire face pour arrêter des mesures de désarmement qui peuvent affecter leur sécurité de manière vitale, car le fait que nulle mesure rompant l'équilibre qui semble actuellement exister n'est viable est, nous le reconnaissons, une dure réalité que l'on ne peut éluder.

9. Dans cet ordre d'idées, le Mexique a exprimé l'opinion qu'il était indispensable et urgent que les deux principales puissances nucléaires entament au plus tôt des négociations en vue de l'élimination éventuelle des systèmes de lancement d'armes nucléaires et a fait observer que l'on courrait des risques graves en laissant passer une occasion historique qui ne se représentera peut-être plus. Nous avons proposé, en outre, que l'Assemblée générale à la présente session lance un appel pressant aux deux interlocuteurs pour qu'ils engagent leurs pourparlers en instituant un moratoire renouvelable suspendant tout essai et toute mise en place de nouveaux systèmes de lancement d'armes nucléaires offensives et défensives n'ayant pas encore un caractère opérationnel. Je me permets d'insister, de cette tribune, sur le fait qu'il est essentiel que cet organe, le plus largement représentatif de la communauté mondiale, demande que l'on arrête ces essais avant qu'il ne soit trop tard.

10. En ce qui concerne les essais nucléaires souterrains, nous pensons que le problème ne se pose pas aujourd'hui de la même façon qu'à l'époque où a été signé le Traité de Moscou de 1963. La technique de détection et d'identification à distance des explosions souterraines et des phénomènes sismiques a fait de tels progrès qu'il n'est plus nécessaire que l'accord qui les interdirait repose sur un système compliqué d'inspection internationale. Les études et les propositions de la Suède, du Japon et du Canada révèlent qu'il ne serait peut-être pas impossible de venir à bout du problème de l'inspection sur place, qui a toujours empêché l'accord de se réaliser. Certes, il demeure théoriquement possible de confondre les deux types de phénomènes lorsque leur ampleur est relativement faible. Mais les relations internationales ne peuvent être fondées sur des données parfaites; elles doivent l'être sur des possibilités réelles. La perfection n'est pas du monde de la politique. Le risque d'être pris en flagrant délit serait si grand qu'il n'y a pas lieu de présumer qu'une partie prendrait la décision téméraire de violer le Traité. Aussi croyons-nous que le moment est venu pour le Comité du désarmement d'intensifier ses efforts tenant à parvenir à un accord interdisant les essais nucléaires souterrains, lesquels donnent à l'heure actuelle son impulsion majeure à la course aux armements nucléaires.

11. On entend partout des clameurs contre les armes chimiques et biologiques. Elles sont justifiées. Les dispositions du Protocole de Genève de 1925¹, seul instrument qui interdise de les utiliser, ne suffisent pas. Il faut élaborer au plus tôt un traité interdisant leur production et leur stockage. En même temps, il paraît urgent que les Etats qui ne l'ont pas fait adhèrent au Protocole de Genève. En ce qui concerne la portée de celui-ci, nous sommes en faveur de l'interprétation la plus large.

¹ Protocole concernant la prohibition d'emploi à la guerre de gaz asphyxiants, toxiques ou similaires et de moyens bactériologiques, signé à Genève le 17 juin 1925.

12. Le Gouvernement du Royaume-Uni a présenté un projet de convention² interdisant la production, le stockage et l'utilisation des armes biologiques, mais laissant de côté les armes chimiques. Deux éléments de ce projet nous semblent valables et utilisables : le système ingénieux de contrôle fondé sur une formule de "procédure de plainte" analogue à celle qui a déjà été adoptée dans le Traité de Tlatelolco³, pour le cas où il se produirait des événements suspects, ainsi que le fait que ce projet porte aussi sur la production et le stockage de ces armes. Le Mexique espère que le Comité du désarmement mettra au point l'année prochaine un projet de convention qui interdira la fabrication, le stockage et l'utilisation de ces deux types d'armes.

13. Quant à la prévention de la course aux armements au fond des mers, nous sommes convaincus que c'est une des questions inscrites à l'ordre du jour du Comité du désarmement qui est mûre, elle aussi, pour la négociation d'un traité. Les négociations qui ont lieu actuellement au sein de ce comité devraient par conséquent aboutir à la transmission à notre assemblée d'un projet permettant aux Membres de l'Organisation des Nations Unies de se prononcer sur cette question qui, à un degré plus ou moins grand, a des répercussions importantes pour nous tous. Quelle que soit la teneur de ce projet, il nous paraît essentiel qu'il reflète fidèlement le sentiment général déjà exprimé lors des discussions de l'Assemblée, à savoir que l'exploration, l'utilisation et l'exploitation du fond des mers et des océans doivent se faire exclusivement à des fins pacifiques.

14. La capitale de mon pays a été tout récemment le théâtre d'un événement qui, nous en sommes convaincus, restera dans l'histoire des efforts internationaux en faveur de la paix et du désarmement : du 2 au 9 septembre a eu lieu à Mexico la première réunion de la Conférence générale de l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine, qui constitue l'aboutissement de près de cinq ans d'efforts persévérants déployés en commun par les Etats d'Amérique latine et dont l'objectif sera de veiller à l'observation des dispositions du Traité de Tlatelolco et à la réalisation des deux buts fondamentaux de ce traité : garantir l'absence totale d'armes nucléaires sur les territoires auxquels il s'applique et promouvoir de façon équitable l'utilisation pacifique de l'atome dans la région. A la séance d'ouverture, nous avons eu l'honneur d'avoir parmi nous U Thant, qui a dit une chose dont nous lui sommes profondément reconnaissants : "Dans un monde qui trop souvent nous apparaît sombre et menaçant, le Traité de Tlatelolco brille comme un phare."

15. Le premier des objectifs que nous poursuivons comporte à lui seul un double avantage : éloigner des pays d'Amérique latine qui sont ou seront parties au Traité le danger de devenir la cible d'attaques nucléaires éventuelles et leur éviter de gaspiller leurs ressources — si limitées par rapport à l'ampleur de leurs besoins — à produire des armes nucléaires.

16. Il y a lieu de souligner que le Traité de Tlatelolco, qui a créé l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine (OPANAL), a été conçu pour s'appliquer à tout un sous-continent qui compte plus de 20

² Document ENDC/255/Rev.1.

³ Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine, signé à Mexico, le 14 février 1967.

millions de kilomètres carrés et qui est peuplé d'environ 260 millions d'êtres humains. Il semble également nécessaire de faire ressortir que le résultat déjà obtenu est vraiment impressionnant, car les territoires des 14 membres de l'OPANAL, ainsi que nous nommons cet organisme en espagnol, où le régime de l'absence totale d'armes nucléaires est pleinement en vigueur, couvrent plus de 5,5 millions de kilomètres carrés et ont une population de 100 millions d'habitants environ.

17. La dénucléarisation militaire de l'Amérique latine n'est pas le seul but du Traité, qui vise en outre à encourager l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques pour accélérer le développement économique et social des peuples latino-américains. Nous espérons donc que l'OPANAL favorisera la coopération internationale de manière à permettre aux pays d'Amérique latine d'avoir plus largement accès à la technique nucléaire, en particulier aux aspects de cette technique les plus susceptibles de répondre à leurs besoins.

18. C'est pourquoi les peuples et les gouvernements qui ont tant lutté pour le succès de cette généreuse entreprise espèrent maintenant que les Etats de la région qui ne l'ont pas encore fait adhéreront au Traité, afin d'accroître l'efficacité de ce qui a été accompli. En effet, comme le confirment les opinions les plus valables que nous avons pu recueillir, nous avons des raisons de dire qu'étant donné leur coût et les risques de contamination que leur utilisation représenterait dans l'état actuel de la technique, un pays qui renonce à réaliser par ses propres moyens des explosions nucléaires à des fins pacifiques ne laisse passer aucune chance véritable de développement économique, surtout si l'on tient compte du fait que les avantages de ces explosions lui seront accessibles par l'intermédiaire d'un organisme international approprié.

19. Les Etats Parties au Traité de Tlatelolco comptent en outre que les puissances nucléaires, se rendant aux exhortations de l'Assemblée générale, apporteront à cette oeuvre une contribution précieuse en signant et en ratifiant le Protocole additionnel II, par lequel ils s'engageront à respecter le statut de dénucléarisation militaire de l'Amérique latine.

20. Un trait fondamental de notre époque, qui présente un intérêt particulier pour les pays moyens et petits, est le fait qu'il semble s'opérer une dissociation entre les conflits locaux de l'affrontement direct entre les grandes puissances. C'est là un phénomène qui rassure les hommes que nous sommes mais qui nous oblige en même temps à reconnaître un autre fait : le relâchement des tensions, y compris un accord éventuel sur le désarmement entre les puissances nucléaires, ne signifiera pas nécessairement qu'il n'éclatera plus de guerres dans le monde. Mais, comme la tâche principale de l'Organisation des Nations Unies, la raison même qui a justifié sa création et qui justifie maintenant son existence est la défense de la paix, il est indispensable que nous occupions des mesures que l'Organisation elle-même, ou les organismes régionaux qui en dépendent, pourront proposer pour que l'agressivité, dont les études modernes ont révélé qu'elle était un instinct de notre espèce, s'exprime autrement que par des conflits armés. Je rappelle à cet égard une réflexion que j'ai eu l'honneur de formuler à cette tribune en 1965 : on pourrait essayer de

faire, de préférence dans le cadre régional, des efforts sérieux pour examiner et, éventuellement adopter, des mesures de désarmement entre les puissances non nucléaires, qui sont en majorité des pays en voie de développement.

21. Quand les chefs d'Etat latino-américains, pour ne parler que de la région dont le Mexique fait partie, se sont réunis à Punta del Este en avril 1967, ils ont annoncé leur intention de limiter les dépenses militaires aux exigences réelles de la sécurité nationale et conformément aux dispositions constitutionnelles de chaque pays, en évitant les dépenses qui ne sont pas indispensables à l'accomplissement des missions spécifiques des forces armées et à l'exécution des engagements internationaux qui lient certains gouvernements, alors que d'autres, comme le Mexique, n'ont aucun engagement de cette nature.

22. Le conflit, si douloureux pour nous, dans lequel se sont trouvées engagées les républiques soeurs d'El Salvador et du Honduras, nous a appris, entre autres choses, qu'il était urgent de reconnaître le danger grave que courait la paix, non du monde, mais de quelques peuples, parce que les organes compétents de la communauté internationale ne se sont pas attachés davantage à arrêter la course des Etats moyens et petits aux armements.

23. Tant que l'ordre juridique international ne sera guère, comme il l'est aujourd'hui, qu'un ordre en gestation, ni défini par une autorité centrale, sauf dans des cas rares, ni appuyé par un mécanisme efficace de coercition, il sera inévitable que l'on recherche un équilibre de la puissance sur de nombreuses frontières du monde, celles du Mexique ayant la chance de faire exception à cet égard pour des raisons géopolitiques évidentes. Tout effort réaliste pour arrêter la course aux armements doit partir de ce fait et non tenter d'en faire abstraction. Même en Amérique latine, où il y a tant d'affinités historiques entre les différents pays, il est donc indispensable d'aborder ce problème, comme les présidents des Etats de la région l'ont déjà instamment demandé. De l'avis du Mexique, la formule la meilleure semble être celle d'ententes sous-régionales auxquelles on parviendrait au moyen de négociations axées sur des situations précises, sans prétendre apporter des réponses générales qui, bien qu'inspirées par les intentions les plus généreuses et les plus nobles, ont très peu de chances d'être viables.

24. Ce douloureux conflit — nous espérons de tout coeur, nous Mexicains, qu'il ne se rallumera jamais plus — démontre aussi l'efficacité des organismes régionaux lorsqu'ils peuvent agir sans se trouver plongés dans les controverses qui divisent les superpuissances; et lorsque, en outre, comme dans le cas de l'Organisation des Etats américains, la seule grande puissance qui en est membre, les Etats-Unis, a laissé aux latino-américains le soin de rechercher des solutions en les assurant de son appui, dans certaines limites qu'ils nous ont fait connaître en toute franchise et sans équivoque.

25. Enfin, sans entrer dans des détails qu'il n'y a pas lieu de mentionner à cette tribune, je dirai que le conflit qui a éclaté en Amérique centrale a mis en évidence des problèmes que l'on retrouve malheureusement dans diverses autres régions et qui tendent à s'aggraver dans certaines d'entre

elles, à savoir la surpopulation, les structures archaïques du régime foncier, la nécessité de mécanismes plus efficaces de sauvegarde des droits de l'homme et le fait, dont nous ne nous étions pas rendu compte, que l'intégration économique de plusieurs pays, dont les avantages sont incontestables, puisqu'elle fournit les grands espaces indispensables au développement de l'industrie à une échelle appropriée, peut aussi créer de graves tensions et provoquer, paradoxalement, l'exaltation de sentiments nationalistes, même entre Etats qui font en réalité partie d'une même nation, comme le déclarent les constitutions de plusieurs pays d'Amérique centrale.

26. L'an passé, les organismes des Nations Unies ont travaillé intensément à préparer la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. Il faut que le succès de cet effort international soit plus grand que celui de la première Décennie car il devient de plus en plus évident que le développement économique et social est une condition indispensable du maintien de la paix mondiale.

27. Nous sommes tous conscients des grands progrès qui ont été réalisés d'année en année dans le sens d'une compréhension plus claire de la nature des problèmes du sous-développement. En outre, il est évident que l'on possède les techniques nécessaires et que, si les ressources viennent à être insuffisantes, elles sont sans aucun doute supérieures à celles que l'on a mobilisées jusqu'à présent pour la coopération internationale. Quelles merveilles ne pourrait-on réaliser si l'on consacrait à une oeuvre de vie et non à une oeuvre de mort les 185 milliards de dollars que le monde a dépensés en 1968 à des fins militaires !

28. Ce à quoi l'on devra s'attacher plus que jamais, dans le cadre de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, c'est à renforcer la volonté de coopération internationale et à réévaluer les politiques et les objectifs arrêtés pour établir ce qu'on appelle maintenant une stratégie globale du développement.

29. Les aspirations économiques des pays en voie de développement demeurent essentiellement les mêmes : essayer d'obtenir des prix rémunérateurs et stables pour les produits de base, un accès plus large aux marchés intérieurs des pays développés, des moyens de financement plus importants à de meilleures conditions et de plus grandes possibilités de bénéficier des techniques modernes.

30. Pour aider les pays en voie de développement à résoudre ces immenses problèmes, les pays industrialisés peuvent faire beaucoup dans le cadre d'une stratégie mondiale du développement. Tout en maintenant leur propre croissance économique qui assure un accroissement des importations en provenance des pays en voie de développement, les nations industrielles feraient bien de refréner les courants protectionnistes qui sont apparus dans certaines d'entre elles et d'imposer silence à ceux qui proposent de limiter l'entrée des produits agricoles, qui constituent encore les principales exportations des pays pauvres, ainsi que celle de leurs produits manufacturés et semi-finis. En ce qui concerne cette deuxième catégorie de produits, je tiens à rappeler que le Mexique est en faveur d'une prompte mise en vigueur, si possible en 1970, conformément au calendrier approuvé, du système généralisé de préférences sans réciprocité ni discrimination ap-

prouvé à l'unanimité par la résolution 21 (II), à la session tenue par la CNUCED à New Delhi⁴.

31. A propos du financement pour le développement -- qui, pour plus de 80 p. 100, se fait au moyen des ressources propres à chaque pays -- je voudrais souligner une fois de plus que les nations du tiers monde ne peuvent éluder la nécessité de se procurer des devises pour importer les biens d'équipement et les matières premières industrielles qu'elles ne produisent pas.

32. Un accès plus large donné par les nations industrielles aux exportations des pays en voie de développement atténuerait considérablement le problème du financement extérieur auquel se heurtent les pays. En effet, bien que nos peuples épargnent davantage, l'épargne intérieure ne produit pas de devises si l'on ne peut vendre à l'extérieur ce qui n'a pas été consommé. Il arrive que l'épargne intérieure puisse se trouver immobilisée sous forme d'accumulation de stocks de produits invendables.

33. Les projections faites par les techniciens des Nations Unies au sujet du déficit commercial des pays en voie de développement pendant la deuxième Décennie -- 30 milliards de dollars pour 1980 -- mettent en évidence l'abîme qui les sépare des nations industrielles et l'ampleur des efforts qui devront être déployés pour que la majorité de l'humanité puisse jouir d'un modeste bien-être.

34. En ce qui concerne ces questions du commerce et du financement internationaux et en ce qui concerne de nombreuses autres caractéristiques du sous-développement économique et social, les Membres de l'Organisation des Nations Unies sont parvenus à fixer des objectifs qui pourraient être atteints pendant la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement et à arrêter des mesures à cet effet. Tous les objectifs sont importants, mais peut-être pourrait-on choisir ceux qui ont les plus grandes chances d'être acceptés et atteints, afin que les efforts concertés de l'ensemble du monde convergent vers leur réalisation.

35. Le Chapitre IX de la Charte fait de l'Organisation des Nations Unies un grand centre de promotion et de canalisation de la coopération internationale aux fins du développement. Le Conseil économique et social a été conçu comme l'organe chargé de mener à bien cette sage politique, mais il a cessé de jouer ce rôle au cours des ans. Mon gouvernement est convaincu que l'heure est venue de faire du Conseil économique et social le grand organe de coordination, mais d'une coordination qui ne restreigne pas les possibilités d'action des nouveaux organes -- c'est-à-dire l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, le Programme des Nations Unies pour le développement et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement -- dans l'intérêt de toutes les nations du tiers monde. Une réunion annuelle, à l'échelon le plus élevé -- tant des membres du Conseil que des représentants des organismes spécialisés, dont les porte-parole sont, et cela est significatif, d'un rang de moins en moins élevé --, pourrait insuffler une vie nouvelle à un conseil dans lequel nous continuons à placer nos espérances.

⁴ Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, deuxième session, tenue à New Delhi du 1er février au 29 mars 1968.

36. Il est clair qu'une stratégie internationale du développement efficace a des répercussions politiques d'une grande portée : elle exige la réalisation, dans de nombreux pays en voie de développement, de profondes modifications des institutions et les réformes sociales nécessaires pour créer un climat propice au progrès économique. Ces modifications, il faut le répéter, dépendent avant tout des politiques nationales que chaque pays adopte pour mobiliser ses propres forces économiques et sociales. Ma patrie est depuis longtemps convaincue que l'aide extérieure, pour importante qu'elle soit, ne peut jouer qu'un rôle complémentaire.

37. Cette session de notre assemblée se tient au cours d'une année qui restera dans l'histoire comme celle où l'homme a, pour la première fois, foulé un sol qui n'est pas celui de notre planète. A cet égard, je voudrais avant tout formuler à nouveau l'espoir, exprimé au moment même, au nom de tous les Mexicains, par le Président de mon pays, que cet exploit accompli par l'homme se révélera profitable à l'homme et qu'il sera donné à tous les peuples de la Terre d'y participer, avec la conscience pure de la communauté de leur destin.

38. En outre, cette réalisation, que le peuple des Etats-Unis a eu la chance de mener à bien, et les réalisations parallèles du peuple soviétique mettent en évidence un fait qui, bien que présumé, n'avait pas été pleinement vérifié jusqu'à aujourd'hui : la solitude de l'homme et de la vie telle que nous la concevons, sinon dans l'univers entier, du moins dans le système solaire.

39. Ce privilège, que les hommes n'ont rien fait pour acquérir, nous confère une responsabilité énorme : mieux connaître, mieux utiliser, aimer davantage notre terre, la mer qui l'entoure et l'air qui la protège, pour que ceux qui viendront après nous puissent continuer à oeuvrer pour le bien et non pour le mal, en faisant fructifier le legs prodigieux de ce siècle contradictoire qui a connu beaucoup des meilleures choses et quelques-unes des pires de tous les temps. Puisse-t-il en être ainsi !

40. M. SCHUMANN (France) : La dernière fois, il y a bien longtemps, que j'ai eu l'honneur de monter à cette tribune [445ème séance], c'était une femme éminente, Mme Pandit — vers laquelle se reporte ma pensée — qui m'avait donné la parole. J'ai le privilège d'y revenir pour vous dire, Madame, tout en saluant la grande figure de votre prédécesseur, Emilio Arenales, combien la délégation française est heureuse de vous voir portée à la fonction présidentielle par la confiance quasi unanime des membres de cette assemblée. L'émancipation de la femme, l'émancipation de l'Afrique, la France croit avoir bien servi ces deux causes que vous symbolisez, Madame, aux yeux du monde.

41. Au moment où nous examinons ensemble les problèmes dont notre organisation a eu à connaître depuis la vingt-troisième session, je voudrais exprimer au Secrétaire général, qui est le garant de la continuité de nos travaux, la confiance amicale que mon gouvernement et mes compatriotes mettent dans son action.

42. Nous avons eu l'occasion d'apprécier tout récemment encore son jugement et son attitude dans les affaires politiques. Mais nous avons été sensibles aussi à ses efforts pour résoudre certains problèmes d'ordre administratif, notamment celui de l'utilisation des langues au Secrétariat.

43. Il reste, il est vrai, de très grands progrès à accomplir pour que la gestion de notre organisation s'inspire de méthodes plus modernes et plus efficaces et pour que ses structures s'adaptent aux priorités du monde d'aujourd'hui. Aussi nous suivons avec beaucoup d'intérêt les travaux de votre nouveau Corps commun d'inspection, qui facilitera l'indispensable tâche de coordination entre les institutions qui dépendent des Nations Unies.

44. Avant d'examiner avec vous le bilan particulièrement lourd de l'année qui vient de s'écouler, je voudrais résumer devant vous les grandes lignes de la politique constante de la France.

45. La France a l'obsession de la paix, et cette obsession lui inspire depuis de longues années et continue à lui inspirer trois orientations fondamentales. D'abord, l'équilibre mondial doit être selon nous consolidé, ce qui exclut le développement d'hégémonies nouvelles et l'affrontement des blocs et toutes les manifestations de l'esprit de conquête, de l'esprit de domination ou de l'esprit d'intolérance. Ensuite, la réconciliation des peuples doit être recherchée sans répit, ce qui nous a dicté notre rapprochement avec l'Allemagne et impose selon nous que l'Est et l'Ouest continuent à se rapprocher sans se laisser entraîner ou enchaîner dans des conflits locaux. Enfin, la justice et l'intérêt de tous exigent selon nous que l'aide des plus développés aux moins développés, loin de s'étioler comme elle semble le faire, se poursuive, se diversifie, se renforce, comme nous croyons en avoir toujours donné l'exemple. Ces trois orientations trouvent leur première illustration dans la politique que la France mène à l'égard de la construction européenne.

46. La lente édification de l'Europe ne s'est pas réalisée, vous le savez, sans difficulté et sans effort.

47. Il a fallu d'abord remettre sur pied des pays que cinq années de guerre fratricide avaient terriblement affaiblis et parfois ruinés, physiquement et moralement.

48. Il a fallu préserver l'indépendance et la personnalité de ces pays, à une époque où le monde se divisait en deux blocs qui semblaient irrémédiablement dressés l'un contre l'autre.

49. Il a fallu rétablir entre les peuples qui, depuis des générations, se considéraient comme des ennemis un climat de paix, les réconcilier, créer entre eux des liens d'estime et d'amitié, rapprocher les jeunes. Y eut-il, de ce point de vue, une oeuvre plus constructive que le traité d'amitié franco-allemand⁵ dont le général de Gaulle et le chancelier Adenauer furent les artisans ?

50. Il a fallu, il faut encore harmoniser des législations, des systèmes économiques et sociaux, forgés par des siècles d'habitudes et de traditions différentes.

51. Et nous voici maintenant arrivés au terme de ce que l'on a appelé la "phase transitoire" du Marché commun. L'étape qui doit s'achever le 31 décembre 1969 est, au fond, celle qu'Aristide Briand — un des plus distingués

⁵ Traité entre la République française et la République fédérale d'Allemagne sur la coopération franco-allemande, signé le 22 janvier 1963.

parmi mes prédécesseurs — considérait déjà, il y a 40 ans, comme “la nécessité la plus pressante” : l'étape économique.

52. Mais il est évident que l'achèvement du Marché commun est un phénomène de portée non seulement économique mais politique. La puissance économique de l'Europe devrait, en effet, lui permettre de retrouver dans le monde la place qui lui revient et, en même temps, le mouvement qui a porté les peuples à s'unir dans la recherche du progrès économique pourrait les conduire à rechercher ensemble les conditions d'un nouvel équilibre politique.

53. Ce nouvel équilibre politique, il me semble que le monde entier en a besoin et qu'il est utile à la détente entre les peuples et à la paix.

54. Le président Georges Pompidou déclarait récemment :

“La France est résolument opposée à la politique des blocs et voit aujourd'hui dans son indépendance nationale, comme un jour, je l'espère, dans une Europe européenne, c'est-à-dire indépendante, un facteur essentiel de la sécurité dans cette partie du monde.”

55. Cette communauté cohérente, construite à six, crée un pôle d'attraction pour les autres pays d'Europe occidentale auxquels leurs traditions aussi bien que leurs intérêts commandent de se rapprocher d'elle.

56. Les candidatures à l'association et même à l'adhésion sont nombreuses, et il est non seulement concevable mais assurément souhaitable qu'elles puissent aboutir.

57. De plus, rien n'interdit de penser que cette communauté, libre de son destin, puisse nouer des contacts toujours plus étroits avec les pays de l'Europe de l'Est — à chacun desquels nous portons égal intérêt et pareille considération — et surmonter peu à peu la désolante cassure qui oppose une partie de l'Europe à l'autre, au mépris de 20 siècles d'histoire.

58. Je voudrais sur ce point rappeler les paroles que mon prédécesseur, M. Michel Debré, prononçait il y a un an à cette même tribune :

“L'Europe a besoin de détente, d'une profonde et durable détente, porte étroite et nécessaire de la coopération et de l'entente. Que chaque pays européen, conscient de sa part de responsabilités, contribue à édifier notre destin commun. Encore une fois, il ne s'agit pas de modifier les structures sociales et les principes d'organisation économique qu'il appartient à chaque nation de se donner. Il ne s'agit pas davantage de changer, en dehors d'un accord général librement affirmé, l'équilibre politique établi après la guerre. Il s'agit de fonder les conditions d'une paix à laquelle, pensant tour à tour aux drames que leurs pères et eux-mêmes ont vécus, et à l'avenir différent qu'ils veulent pour leurs garçons et pour leurs filles, les hommes et les femmes du Vieux Monde, à l'Est comme à l'Ouest, estiment qu'ils ont bien droit. Pour sa part, la France, qui a beaucoup fait en ce sens au cours des dernières années, entend continuer sur le même chemin.” [1683^{ème} séance, par. 86.]

59. J'ajouterai un mot à ce que disait M. Debré l'an dernier : ce n'est pas seulement à l'échelle de notre continent, c'est à l'échelle du monde que la communauté qui se crée est appelée à jouer un grand rôle. Car, au milieu des ambitions et des rivalités qui opposent entre elles les grandes puissances territoriales, un ensemble fidèle à ses alliances mais conçu sans aucune arrière-pensée, sans aucune arrière-pensée hégémonique surtout, peut servir utilement la cause de la paix.

60. Et d'autre part, dans la grande lutte, qui devrait être celle de l'humanité tout entière, contre la misère et contre le sous-développement, vers qui les regards peuvent-ils mieux se tourner que vers cette Europe nouvelle, à la fois prospère et indépendante ?

61. En vérité, l'enjeu de l'entreprise est tel qu'aucun homme de coeur et de raison ne pourrait se résigner à la voir échouer.

62. En fait, c'est la cohésion économique de l'Europe qui se constitue aujourd'hui qui décidera de la cohésion politique de l'Europe de demain.

63. Vous savez que les six chefs d'Etat et de gouvernement européens, conscients de la gravité des choix qu'ils ont à faire, ont décidé de se réunir au mois de novembre à La Haye pour en discuter. J'ai le ferme espoir qu'ils franchiront ce cap, le dernier qui sépare le Marché commun du passage à la “période définitive”, pour le plus grand bien, non seulement de l'Europe, mais de la communauté internationale.

64. J'ajoute que l'Europe n'est pas la seule partie du monde où puisse se développer avec succès un effort de concertation et d'entente entre les peuples. Les Nations Unies ne peuvent que souhaiter la création d'ensembles régionaux inspirés du même esprit de coopération. La France, pour sa part, après avoir salué et encouragé les efforts de certains Etats africains, ne se désintéresse pas de ce qui peut être tenté dans le même sens par les Etats d'Amérique latine, auxquels la rattachent par ailleurs tant de liens d'amitié. Et j'ai songé, en entendant il y a un moment M. Carrillo Flores, au désir qui s'est exprimé récemment, en Amérique latine, à Viña del Mar, de voir les pays de la Commission spéciale de coordination latino-américaine affirmer leur indépendance économique et politique⁶.

65. Mais si encourageantes que soient toutes ces tentatives, elles ne constituent qu'un faible réconfort au regard de la situation internationale de cet automne 1969. Tout ce que la Charte se proposait d'éliminer subsiste, que ce soit la guerre ou l'incitation à la violence, le refus du dialogue, le mépris des droits de l'homme ou cette injustice radicale que nous appelons le sous-développement.

66. Devant cet état de choses, les nations qui, comme la mienne, et comme beaucoup d'autres parmi celles qui sont ici représentées, sont les dépositaires d'une longue tradition pacifique et civilisatrice, se sentent une responsabilité particulière.

⁶ Consensus latino-américain de Viña del Mar (Chili), adopté par la Commission spéciale de coordination latino-américaine, réunie à Viña del Mar du 15 au 17 mai 1969.

67. Cette responsabilité, la France s'est efforcée depuis toujours de l'assumer de son mieux et elle a eu, au cours des 11 années qui viennent de s'écouler, la chance d'avoir, en la personne du général de Gaulle, un président dont les initiatives, les vues historiques, l'idéal d'indépendance nationale, l'idéal de coopération, l'idéal de détente internationale, d'égalité de tous les peuples, d'entente entre toutes les nations, ont trouvé, notamment ici même, un écho très chaleureux. Soyez assurés que le départ volontaire du général de Gaulle ne modifie pas la ligne politique que la France a suivie dans le domaine international et, en particulier, son attachement aux règles constitutives de notre organisation et aux grands principes dont elle est le défenseur.

68. Plus que jamais, la France est résolue à seconder les efforts que les Nations Unies, au nom de ces principes, pourraient ou devraient développer dans le monde.

69. Ayant, pour sa part, renoncé délibérément à toute forme de domination, ayant établi et développé, depuis de nombreuses années, entre elle et les peuples jadis compris dans son empire, des relations d'amitié et de coopération, dans le respect absolu de la souveraineté de chacun, la France a hâte de voir disparaître partout les marques de politiques hégémoniques, toujours fondées sur la contrainte ou sur la manipulation, faussement parées d'idéal et, en vérité, profondément anachroniques.

70. Car c'est cette forme de politique hégémonique qui entretient aujourd'hui le découragement et suscite même l'angoisse, d'autant plus que les nations qui sont encore tentées de la pratiquer se voient dotées, par les incroyables progrès de la science et de la technologie, de moyens de destruction et de répression sans commune mesure avec ceux des siècles antérieurs. L'admiration et l'exaltation immenses que nous avons éprouvées, que des millions d'hommes ont éprouvés, lorsque j'ai assisté moi-même, comme la plupart d'entre vous, grâce à la télévision, aux premiers pas des hommes sur la Lune, aux premiers pas des cosmonautes américains que mon pays s'appête d'ailleurs à accueillir, comme nous voudrions souhaiter qu'elles ne soient pas obscurcies par l'ombre inquiétante de nos conflits terrestres !

71. Au Biafra, en terre africaine, où tout confirme l'urgence d'un cessez-le-feu et de conversations sans conditions préalables, les massacres se poursuivent ainsi que le martyre d'une population dont deux ans d'épreuves ont affirmé la personnalité héroïque, et dont l'anéantissement ne pourrait que ternir l'image de l'Afrique et aussi bien l'image que, partout dans le monde, l'homme se fait de l'homme.

72. En Afrique australe se perpétue et même s'étend à un territoire de statut international le régime de la ségrégation raciale, si justement dénoncée dans cette enceinte.

73. En Rhodésie du Sud, la politique de sanctions mise en oeuvre par les Nations Unies et scrupuleusement appliquée par mon gouvernement n'a pas fait reconnaître les droits de la majorité.

74. Il n'est pas jusqu'à la chère Irlande, envers laquelle la civilisation européenne a contracté une dette vieille de plus

d'un millénaire, qui ne soit menacée par de nouveaux et injustes déchirements.

75. En Asie, notre espoir vigilant et actif, même s'il est discret, reste de voir s'arrêter le drame de la guerre du Viet-Nam, et nous sommes, soyez-en sûrs, à l'affût de tout ce que nous pouvons faire pour y contribuer. L'amitié qui nous lie de longue date à ces peuples auxquels l'histoire a imposé une aussi atroce épreuve, l'amitié qui nous lie aux Etats-Unis et qui est en quelque sorte antérieure à leur naissance même, nous autorise à déplorer toutes les lenteurs et toutes les subtilités qui retardent le moment où cesseront enfin de s'accumuler les morts et les ruines, où pourra commencer l'oeuvre immense de reconstruction, dans l'indépendance et la neutralité garantie de tous les peuples de la péninsule.

76. En Tchécoslovaquie, notre déception et notre inquiétude seraient profondes s'il devait apparaître que les espoirs de libéralisation, audacieux certes dans leur expression, mais si raisonnables dans leur fond, si conformes aux besoins essentiels de l'homme, étaient définitivement étouffés. C'est dans la répudiation de la politique des blocs et dans un effort obstiné d'interpénétration que résident, ici encore, les meilleures espérances.

77. Mais c'est au Proche-Orient surtout que l'établissement d'une paix juste et durable, tenant compte des intérêts légitimes de toutes les parties, nous paraît hors de portée si nous n'étions résolus à surmonter la tristesse et l'appréhension.

78. La politique de la France trouve, là comme ailleurs, son inspiration dans les principes que mes prédécesseurs ont déjà évoqués à cette tribune : droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, respect de la loi internationale, équilibre des forces et maintien ou restauration de la paix. L'application stricte de ces principes constitue le seul moyen de mettre un terme à la dégradation croissante de la situation qui règne dans cette région.

79. Près de deux ans se sont écoulés depuis le vote de la résolution [242 (1967)] du Conseil de sécurité en date du 22 novembre 1967, qui est notre loi.

80. Tirant la leçon des événements qui ont démontré que, seule, une action internationale concertée permettrait l'élaboration, puis la mise en oeuvre, d'une solution satisfaisante, mon gouvernement a proposé, au mois de janvier dernier, que, compte tenu de leurs responsabilités particulières, les quatre membres permanents du Conseil de sécurité se réunissent afin d'étudier les moyens de faciliter l'application de la résolution du 22 novembre 1967 et d'examiner, en même temps, les mesures à prendre en vue d'éviter une aggravation de la situation.

81. Cette proposition ayant été acceptée par nos trois partenaires, la concertation a permis d'examiner dans les détails les différents aspects du conflit et les possibilités de règlement conformes à l'esprit de la Charte et aux résolutions adoptées par les Nations Unies.

82. Je remercie le Secrétaire général d'avoir, par une toute récente et heureuse initiative, permis aux quatre de reprendre leur tâche, qui doit être maintenant poursuivie sans

relâche. La contester ou la contrarier serait prendre la lourde responsabilité de faire obstacle à la seule méthode qui puisse conduire à un règlement général, équitable et durable, dans le respect "du droit inaliénable à l'existence en tant qu'Etats indépendants et souverains" de tous les Etats du Proche-Orient, selon les termes mêmes de notre communiqué conjoint de samedi dernier 20 septembre. Est-il besoin d'ajouter que ce règlement devra comporter des mesures de caractère international permettant d'assurer la conservation et la protection de tous les Lieux saints ainsi que leur libre accès par tous ? L'humanité attend ce symbole nécessaire du commencement d'une ère nouvelle de réconciliation et de coopération.

83. Encore une fois, dans ce domaine comme dans tous les autres qui touchent à la paix et au progrès, c'est d'une concertation entre les dirigeants des principales puissances, conséquence elle-même d'une politique de détente et de dialogue, que nous attendons les effets les plus heureux. Nous avons rappelé tout à l'heure combien il est réconfortant de constater jusqu'où sont allées dans ce sens, après des siècles de luttes meurtrières, les nations européennes. Le même mouvement ne pourrait-il inspirer des nations beaucoup plus vastes et que tente encore la dénonciation réciproque plus que la coopération et l'émulation pacifique ? Je pense naturellement à la Chine, tenue à l'écart de notre organisation, et aux deux grandes puissances spatiales, dont nous saluons la volonté de dialogue, peut-être encore un peu trop timide pour s'exercer, comme nous le souhaiterions, à égalité avec leurs autres partenaires.

84. Mais, quels que soient les efforts déployés en faveur de la paix, ne sont-ils pas condamnés à rester partiels et illusoire aussi longtemps que nous ne nous serons pas attelés au plus important et au plus difficile des problèmes mondiaux, qui est celui du désarmement ?

85. Mon pays s'est efforcé, depuis de longues années, d'en définir les véritables conditions.

86. La sécurité du monde ne nous paraît pas pouvoir ni devoir se confondre avec l'équilibre fragile de quelques Etats dotés de l'arme atomique; de là vient que le désarmement ne peut, selon nous, se limiter à certaines mesures partielles dont le seul effet est de consolider le monopole des puissances nucléaires. Il ne peut non plus se borner à des accords bilatéraux qui, si profitables soient-ils pour la détente, visent essentiellement à ralentir, entre des puissances déjà surarmées, la croissance de leurs armements.

87. La sécurité de l'humanité, c'est-à-dire la garantie contre toute forme de guerre — et d'abord, de toute évidence, contre la pire forme d'anéantissement : la guerre atomique — tient à un ensemble de conditions strictes qui expliquent depuis longtemps les caractères que nous voulons donner à l'entreprise de désarmement.

88. Nous voulons que ce désarmement soit d'abord le fait des puissances qui disposent de l'arme nucléaire et qu'il aboutisse, sous un contrôle strict et efficace, à l'élimination des véhicules de cette arme, aussi bien qu'à celle des arsenaux.

89. Nous voulons que ce désarmement nucléaire s'accompagne d'un désarmement portant sur les armes classiques

assuré de telle sorte qu'aucun déséquilibre des forces ne résulte du franchissement de ses étapes successives.

90. Nous voulons que ces mesures d'interdiction et de contrôle s'étendent aux armes biologiques et chimiques, dont les effets redoutables ont été récemment décrits par le groupe d'experts qu'a nommé le Secrétaire général de notre organisation. Dépositaire, ne l'oublions pas, du Protocole de Genève qui interdit ce genre d'armes, la France entend que cet instrument reçoive une application universelle.

91. Il nous appartient enfin, simultanément, d'empêcher la militarisation d'un nouveau domaine ouvert à l'activité humaine : celui des fonds marins.

92. Voilà les caractères d'un désarmement authentique. S'engager dans cette entreprise avec la volonté d'aboutir oblige les puissances nucléaires d'abord à s'accorder et à se concerter, ce qui suppose la recherche obstinée d'une détente durable. La France, au premier rang, tient à réaffirmer qu'elle est prête à cet engagement de coopération et de sincérité.

93. La décennie qui vient ne méritera le beau titre que notre organisation lui attribue pour la deuxième fois que si toutes les nations qui la composent apprennent à s'estimer davantage, à s'entraider plus efficacement, et non à se dénoncer mutuellement et à se combattre.

94. Qu'il me soit donc permis d'exprimer tout d'abord le vœu que cette deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement soit marquée par un réel effort d'imagination et de concertation. Les phénomènes à combattre sont mieux connus qu'il y a 10 ans; les mesures à prendre échappent moins à notre analyse.

95. Pour sa part, la France — à qui tant d'Etats africains et la République malgache ont bien voulu marquer leur confiance et leur amitié en instituant et en maintenant avec elle un système de relations d'un type nouveau et fécond parce qu'il est fondé sur le libre choix — a fait l'expérience des modalités de l'aide et de la coopération sous toutes leurs formes, la forme bilatérale, la forme régionale, dont le récent renouvellement de la Convention de Yaoundé⁷ donne un bon exemple, et la forme multilatérale, par sa contribution à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et au Programme des Nations Unies pour le développement.

96. Le réseau d'institutions que l'Organisation a créé et qu'il s'agit aujourd'hui non d'étendre mais de faire fonctionner de façon plus efficace, l'expérience accumulée par des milliers d'experts, des dizaines de milliers de jeunes associés à ces programmes — et je songe en particulier à tous ceux que la France envoie au titre de l'assistance technique — sont des facteurs d'encouragement, des facteurs qui devraient exclure en tout cas le découragement.

97. Mais il est évident que dans ce domaine également, d'immenses efforts restent à accomplir. Les thèmes que mon prédécesseur développait devant vous l'année dernière

⁷ Convention adoptée par la Conférence des douze Etats africains et malgache d'expression française, réunie à Yaoundé (Cameroun) du 27 au 30 mars 1961. La Convention a été renouvelée le 28 juin 1969.

gardent toute leur actualité. Le pourcentage du produit national brut que les pays développés acceptent de consacrer à l'aide au développement reste insuffisant : combien d'entre eux respectent, comme la France, le minimum de 1 p. 100 que nous nous sommes assigné ? Et qu'est-ce que 1 p. 100, reconnaissons-le, quand on songe à la disparité toujours croissante entre la misère des uns et la prospérité des autres ? Où en est, d'autre part, le projet d'organisation des marchés des principaux produits primaires, dont je parlais déjà à cette tribune il y a de bien nombreuses années et sur lequel M. Debré attirait encore votre attention l'année dernière [1683ème séance] ? Il y a là un point précis, d'importance capitale, à propos duquel notre organisation aurait pu faire davantage la preuve de son pragmatisme et de son efficacité. Nous restons disposés à soutenir toute initiative en ce domaine.

98. Cependant, pas plus que je ne méconnaissais l'ampleur des efforts poursuivis en faveur du développement, je ne voudrais passer sous silence l'action capitale que les Nations Unies mènent dans le domaine des droits de l'homme. Et c'est sur cette note encourageante que je voudrais conclure.

99. Depuis la Charte signée à San Francisco et la Déclaration universelle des droits de l'homme adoptée par l'Assemblée générale à Paris en 1948, les Nations Unies élaborent progressivement une œuvre monumentale à laquelle la France, comme il est normal puisqu'elle est fidèle aux traditions de 1789, est particulièrement attachée.

100. Nos représentants ont participé et participent activement à cette œuvre de codification, et je suis heureux de vous annoncer que le Gouvernement français a décidé de demander au Parlement l'autorisation d'annoncer l'adhésion de la France à la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale [résolution 2106 A (XX)], instrument qui doit être un des premiers éléments de la nouvelle loi internationale et que d'ailleurs nous nous sommes attachés depuis des années à respecter d'ores et déjà dans son esprit et dans sa lettre.

101. Nous considérons ce geste de la France comme significatif de l'importance que nous attachons aux recherches et aux efforts qui sont menés par les Nations Unies. Mais nous savons bien que dans le domaine des droits de l'homme et des libertés fondamentales, de la lutte contre l'intolérance et la discrimination, il ne suffit pas de créer les instruments internationaux appropriés, il faut encore avoir, à tout moment, la ferme volonté de les appliquer intégralement.

102. A trop célébrer les principes et les anniversaires sans pouvoir mettre le doigt sur les progrès réalisés, nous courons le risque de décevoir une génération qui ne se rassasie pas de mots, qui ne se satisfait pas de mots, et qui attend de notre organisation qu'elle contribue à mobiliser les ressources du siècle en faveur de plus de liberté pour chacun et de plus de justice pour tous.

103. Or, les ressources dont nous disposons sont loin d'être négligeables. Immenses progrès des sciences exactes et naturelles, de la technologie, des communications; progrès moins spectaculaires mais non moins importants des sciences de l'homme et de la société. Prise de conscience

croissante — et dont le récent Festival africain d'Alger⁸ est un excellent exemple — du contenu spirituel des grandes communautés humaines, contenu spirituel qui permettra de renouveler l'image d'une société pacifique et inventive. Vaste mouvement des jeunes de tous les pays, tumultueuses et parfois provocantes, mais surtout généreuses et impatientes de donner à l'espèce humaine une nouvelle page, un nouveau chapitre à écrire.

104. Pourquoi des hommes et des femmes venus de partout se retrouvent-ils à New York, dans cette assemblée annuelle ? Parce qu'ils gardent, au fond d'eux-mêmes, en dépit de tous les drames, et peut-être à cause de tous les drames, la conviction qu'une solidarité véritable peut naître et se fortifier.

105. En prononçant à la tribune des Nations Unies mon premier discours de Ministre français des affaires étrangères, j'ai voulu vous dire que la France apporterait à cette solidarité son énergie et sa foi.

106. M. TEPAVAC (Yougoslavie) : Je tiens tout d'abord, Madame la Présidente, au nom du Gouvernement et de la délégation yougoslaves, à vous présenter nos félicitations les plus chaleureuses pour votre élection à la présidence de la vingt-quatrième session de l'Assemblée générale. Je me réjouis de constater que cette élection témoigne de l'estime portée au Libéria et à l'Afrique, dont l'influence constructive sur l'évolution mondiale et la promotion de la coopération internationale dans l'égalité de droits ne cesse de croître.

107. L'année écoulée n'a guère offert au monde plus de motifs d'éprouver un sentiment de tranquillité et de sécurité que les précédentes. Il est vrai que nous n'affrontons pas, comme dans un passé récent, le danger quotidien d'une catastrophe générale. Cependant, nous sommes loin encore du jour où la peur et l'incertitude seraient bannies et où le monde entier ne risquerait plus d'être rapidement et irrévocablement embrasé par les flammes de la guerre qui sont en train de ravager certaines parties du monde, ou par quelque nouvel incendie qui pourrait éclater.

108. La division du monde en blocs et en alliances politico-militaires antagonistes n'est pas la seule division de notre époque. Derrière les antagonistes de blocs existent des sources de division beaucoup plus durables et plus profondes.

109. Les revendications de liberté et d'indépendance nationale n'ont pas découragé la politique de conquête, d'hégémonie et d'ingérence dans les affaires d'autrui.

110. L'immensité du progrès scientifique et technique n'a pas réduit le fossé entre la richesse, d'une part, et la misère de l'autre. Au contraire, ce fossé continue de s'élargir.

111. L'augmentation du nombre des pays nouvellement libérés et la volonté toujours plus évidente de ces pays de participer aux affaires mondiales n'ont pas eu pour conséquence de démocratiser davantage les relations internationales et de permettre aux pays petits et moyens d'exercer une influence effective sur les accords ou les différends entre les pays grands et forts.

⁸ Festival culturel panafricain, qui a eu lieu du 21 juillet au 1er août 1969.

112. On ne peut concevoir que le monde puisse être stable si l'on ne trouve pas de réponse valable à ces questions soulevées depuis longtemps par la vie elle-même, qui s'accommode de moins en moins de l'acceptation passive de réponses imparfaites ou fausses. La division entre les blocs n'est pas, bien entendu, à l'origine de tous les maux de ce monde imparfait; mais elle ne constitue pas non plus une formule susceptible d'éliminer aucun de ces maux. Nous sommes conscients du fait que l'on ne peut pas supprimer purement et simplement les blocs qui existent déjà, pas plus que nous pouvons empêcher l'apparition d'un nouveau bloc. C'est précisément pour cette raison que nous nous employons à instaurer une coopération internationale de nature à rétrécir la base sur laquelle reposent la prédominance des blocs militaires et politiques et les antagonismes entre ces blocs.

113. L'opposition entre les alliances militaires et politiques, strictement délimitées, que l'on a longtemps prétendu identifier avec l'opposition entre les différents systèmes socio-politiques n'est qu'une manifestation des divisions plus profondes que je viens d'évoquer et qui ne peuvent plus être camouflées sous les doctrines politiques traditionnelles et les préjugés idéologiques profondément enracinés.

114. Je ne crois pas me tromper en disant que l'apparition et la croissance du prestige de la politique de non-alignement ne constituent pas la seule preuve de la crise créée par la division du monde en blocs. La philosophie politique du non-alignement s'est traduite, à l'origine, par une volonté active d'établir de nouvelles bases de coopération internationale. Il ne suffit plus aujourd'hui de trouver une réponse à la question de savoir comment éviter la guerre, bien que cela demeure le plus important. Ce qu'il faut savoir, c'est comment parvenir à une paix qui garantisse l'égalité des droits, le progrès économique et les libertés humaines.

115. Ce ne sont pas les différences de systèmes sociaux qui menacent la paix. La vie a démenti la thèse selon laquelle les pays dotés de systèmes identiques sont des alliés naturels, alors que les pays dotés de systèmes différents seraient des adversaires naturels. Aujourd'hui, les différends et les conflits entre des pays ayant des systèmes similaires, ainsi que la coopération et l'amitié entre des pays aux systèmes différents, sont autant d'arguments qui viennent invalider maints dogmes politiques sur lesquels les anti-communismes, les rideaux de fer et les disciplines rigoureuses de blocs reposaient depuis des années. Mon pays qui, par sa conviction la plus profonde, a opté pour le socialisme, collabore avec succès avec nombre de pays dotés de divers systèmes socio-politiques sur tous les continents. Là où un résultat positif n'a pu être atteint dans ce sens, ce fut pour bien d'autres raisons.

116. Tout cela ne prouve-t-il pas que la recherche de nouvelles bases de collaboration internationales entre tous les pays et peuples de l'Est et de l'Ouest, du Nord et du Sud, entre pays développés et pays sous-développés, entre grands et petits pays, est une nécessité impérieuse engendrée par l'époque où nous vivons ?

117. Il va sans dire que, vu les réalités actuelles, les grands problèmes mondiaux ne sauraient être résolus sans la

participation des grandes puissances. Mais il est tout aussi clair que l'on ne peut parvenir à des solutions durables que grâce à la participation active, sur un pied d'égalité, de tous les pays, en même temps que par l'application des principes de la coexistence active et pacifique, quels que soient les systèmes sociaux de ces pays et les blocs auxquels ils appartiennent.

118. Ma délégation doit constater avec regret qu'un état de stagnation subsiste quant à la solution de la majorité des problèmes internationaux aigus.

119. Nous sommes sérieusement préoccupés par l'aggravation constante de la situation au Moyen-Orient, qui demeure explosive en raison de l'attitude intransigeante d'Israël. Je ne crois pas dramatiser en disant que le conflit, dans cette région, risque fort d'échapper au contrôle des grandes puissances et de l'Organisation des Nations Unies si des mesures efficaces ne sont pas prises d'urgence et énergiquement. Aujourd'hui encore, Israël n'a pas accepté la résolution [242 (1967)] du Conseil de sécurité de 1967. Il ne cesse d'insister sur l'annexion des territoires arabes occupés et il continue de faire preuve d'une extrême sévérité à l'égard de la population palestinienne. Si l'Organisation des Nations Unies ne réussit pas à empêcher l'agresseur de garder les territoires qu'il a conquis par les armes, elle court le sérieux risque, dans l'avenir, d'être encore moins à même d'entreprendre une action quelconque dans un cas semblable. En soutenant, tant qu'il est encore possible, toute action visant à la recherche d'une solution politique, ma délégation insistera tout particulièrement sur la nécessité d'assurer la mise en oeuvre de la résolution du Conseil de sécurité de 1967.

120. L'arrêt des bombardements au Viet-Nam du Nord, le commencement des négociations de Paris et le retrait de premiers contingents du Viet-Nam du Sud, ont fait croître l'espoir que les souffrances du peuple vietnamien touchaient à leur fin. Or, il est évident qu'un tournant décisif dans le sens de la paix au Viet-Nam n'a pas encore été effectué. Il est certain que l'illusion subsiste que la prolongation de la guerre pourrait permettre d'imposer des solutions répondant à certains intérêts étroits, mais nullement aux intérêts du peuple vietnamien du Sud. C'est de telles évaluations erronées que découle principalement l'insuccès qui a marqué jusqu'à présent les négociations de Paris.

121. La situation en Europe n'est pas stabilisée, bien que l'on manifeste, dans une mesure de plus en plus grande, la volonté de résoudre par la collaboration et la négociation les problèmes en suspens de ce continent. Les initiatives et les propositions les plus récentes d'un certain nombre de pays européens créeront, nous l'espérons, une atmosphère plus favorable pour la reprise du processus de promotion de la coopération européenne générale, qui est la voie la plus sûre vers la sécurité. L'on sait que c'est sur le sol de l'Europe que les divisions de blocs sont les plus marquées et que c'est là encore que la politique de blocs a revêtu ses aspects les plus négatifs, aussi bien dans le passé que tout récemment. Aussi le développement de la coopération en Europe, sur la base du respect de l'indépendance et de la souveraineté, ainsi que le renforcement de la sécurité européenne sur ces fondements, constitueraient-ils une contribution effective à la solution du problème de la

collaboration et de la sécurité dans d'autres parties du monde également.

122. Etant donné le vaste potentiel économique, scientifique et technique du continent européen, l'élimination des obstacles entravant un plus large développement de la collaboration européenne permettrait à l'Europe, à notre avis, d'œuvrer encore plus utilement pour le progrès politique et économique dans d'autres régions du monde, avant tout dans les régions peu développées. C'est avec satisfaction que je voudrais souligner les initiatives les plus récentes de la Commission économique pour l'Europe, qui sont orientées dans ce sens et qui, de ce fait, méritent notre plein appui.

123. Je voudrais attirer tout particulièrement l'attention sur le rôle accru que la politique de non-alignement joue dans les relations internationales. Personne ne saurait prétendre aujourd'hui qu'il s'agit là d'une orientation politique non définie, se ramenant à un neutralisme passif et à une tactique employée à l'égard des oppositions de blocs. L'accroissement constant du nombre des pays qui optent pour la politique de non-alignement confirme qu'il s'impose de plus en plus de jeter de nouvelles bases de coopération internationale, et constitue la preuve que la division du monde en blocs est sans avenir. La politique de non-alignement a, de loin, dépassé le cadre des déclarations contre la politique de blocs; elle est devenue une conception et une action politique active ayant pour but d'assurer l'application universelle des principes de la coexistence active et pacifique entre tous les peuples et tous les pays, quelles que soient leur étendue et leur puissance, leurs analogies ou leurs différences.

124. Les pays non alignés ne sont pas seulement orientés les uns vers les autres; ils sont tournés vers le monde entier et, sur le plan moral et politique, appuient de plus en plus fermement la lutte pour un monde fondé sur l'égalité des droits, l'indépendance et un développement accéléré, en d'autres termes pour un monde de paix.

125. En tant que pays participant à la Réunion consultative de 51 pays non alignés, tenue en juillet dernier à Belgrade⁹, la Yougoslavie désire, pour sa part, souligner qu'à cette réunion aussi les pays non alignés ont fait ressortir les liens directs entre leurs objectifs et les principes et les efforts des Nations Unies.

126. Personne ne saurait nier que l'Organisation des Nations Unies ait agi durant la période écoulée comme un facteur de paix et d'encouragement à la coopération internationale. L'Organisation mondiale n'a toutefois pas réussi à exercer une influence décisive en ce qui concerne le règlement des crises internationales les plus aiguës et une normalisation durable des relations internationales. Quelques-uns des Etats Membres les plus grands et les plus forts entendent subordonner l'Organisation mondiale à ce que sont leurs rapports et leurs contradictions. Cet état de choses a pour conséquence de réduire considérablement le rôle de la plupart des autres Etats Membres, dont la contribution pourrait sans cela être plus importante et plus fructueuse.

⁹ Réunion consultative des représentants des gouvernements des pays non alignés, tenue du 8 au 12 juillet 1969.

127. L'une des faiblesses, plusieurs fois soulignée, de notre organisation est également le caractère incomplet de son universalité. L'absence à l'ONU de la République populaire de Chine rend de plus en plus difficile la solution des problèmes et des conflits internationaux majeurs auxquels ce pays est, du fait même de son importance et de son influence, lié de plus en plus étroitement.

128. A sa présente session, l'Assemblée générale est de nouveau saisie d'une longue série de questions en suspens. L'une des plus importantes est sans doute celle du désarmement et de la sécurité collective. Sans vouloir nier que les superpuissances assument dans ce domaine également des responsabilités et des obligations particulières, je voudrais néanmoins souligner qu'il est indispensable d'inclure la communauté internationale tout entière dans la recherche d'une solution à cette question capitale. Un système de sécurité collective n'aurait aucune signification s'il n'était pas assorti de garanties vraiment efficaces contre l'attaque et l'agression sous quelque forme que ce soit et s'il ne comportait pas, non seulement l'interdiction de la production et de l'emploi des armes nucléaires, mais encore la réduction des armements de type classique, dont l'emploi aujourd'hui fait que des milliers d'hommes de par le monde sont tués journallement dans des "guerres locales".

129. Ma délégation est d'avis que l'Assemblée générale devrait assigner au Comité du désarmement des tâches déterminées. Nous estimons que l'activité actuelle du Comité pourrait être orientée surtout vers l'interdiction complète de tous les essais nucléaires souterrains à des fins militaires, la démilitarisation du fond des mers et des océans et l'interdiction des armes chimiques et bactériologiques. La Yougoslavie accorde son plein appui au projet de traité sur l'interdiction des essais nucléaires souterrains présenté par la Suède au Comité du désarmement¹⁰, car elle est persuadée que l'adoption de ce traité constituerait un important encouragement à tous les autres efforts déployés dans le domaine du désarmement. Nous soulignons également la nécessité d'interrompre la mise en place de systèmes de missiles et la production de nouvelles armes de destruction massive si l'on veut s'employer concrètement à ralentir la course aux armements.

130. Je ne dirai rien de nouveau si je rappelle que les énormes dépenses d'armements entravent le progrès économique et social dans l'ensemble du monde et réduisent considérablement les perspectives de développement économique des pays en voie de développement. De même, je ne prétends pas révéler une vérité inconnue en faisant observer que dans les relations économiques internationales actuelles, la nouvelle expansion technologique des pays développés n'a pas encore permis de réduire les différences économiques et sociales dans le monde. Les raisons en tiennent malheureusement à l'absence de volonté chez la partie la plus développée de la communauté internationale, d'apporter sa contribution au règlement de cette question, qui menace de devenir l'une des plus graves contradictions de notre époque.

M. Mbekeani (Malawi), vice-président, prend la présidence.

131. Le processus de liquidation du colonialisme est presque arrêté. Les dernières citadelles du colonialisme et

¹⁰ Document ENDC/242.

du racisme, surtout en Afrique australe, ont également tendance à se consolider et à s'éterniser, menaçant non seulement les peuples coloniaux, mais aussi ceux de nombreux pays d'Afrique, dont l'indépendance et l'intégrité territoriale sont en danger. Je pense que la raison est du côté de ceux qui ont maintes fois souligné que la liquidation du colonialisme ne concerne pas uniquement les peuples qui souffrent sous la domination coloniale, mais bien la communauté internationale tout entière, pour qui elle entraîne des responsabilités. La Rhodésie du Sud, l'Angola, le Mozambique, la Guinée dite portugaise et la Namibie ne peuvent être décolonisés sans une action décisive de notre organisation et sans un changement d'attitude des pays qui entretiennent des relations politiques et économiques étroites avec les régimes colonialistes. Il y a 10 ans, nous avons adopté la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, et nous avons apporté une contribution essentielle au processus important de décolonisation qui a suivi l'adoption de cette déclaration. Ne pourrions-nous prendre maintenant des mesures décisives pour faire disparaître sans délai le colonialisme de la face de notre globe, étant donné que le nombre de ses partisans est infime, alors que le nombre de ceux qui le condamnent est énorme ?

132. L'année prochaine, l'Organisation des Nations Unies célébrera le vingt-cinquième anniversaire de sa fondation. Cette célébration pourrait notamment revêtir la forme d'efforts accrus déployés pour réaffirmer les principes de la Charte et renforcer l'action de l'ONU dans le monde actuel. Il serait, à notre avis, indispensable d'accélérer, à la présente session, comme durant le laps de temps qui nous sépare de la session anniversaire, le règlement de quelques-unes au moins des questions majeures dont l'Organisation discute depuis tant d'années. Je pense avant tout à l'élaboration d'une déclaration sur les principes touchant les relations amicales entre les Etats, à la mise au point d'une stratégie internationale du développement pour la Deuxième décennie des Nations Unies pour le développement et à la formulation d'un programme d'action pour la liquidation du colonialisme. Ce serait là un moyen de conférer toute la signification qui convient à la célébration du vingt-cinquième anniversaire. Outre le problème du désarmement, qui demeure aussi important et urgent que complexe, les questions que je viens d'évoquer pourraient orienter notre action concertée durant la période anniversaire. Le Gouvernement yougoslave est prêt à s'associer très activement à ces efforts.

133. Les questions brûlantes de notre époque — la paix ou la guerre, l'asservissement ou l'indépendance, le sous-développement ou le développement — ne sont pas seulement les problèmes des gouvernements et des Etats; ce sont avant tout ceux de l'homme.

134. Permettez-moi de rappeler qu'il y a 20 ans, dans les premières lignes de la Charte de cette organisation — la plus prestigieuse des organisations mondiales — nous avons assumé l'obligation de "favoriser le progrès social et d'instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande" et nous avons proclamé "à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites".

135. Si je crois bon, à la veille du vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation, de citer ainsi les premières lignes de la Charte, ai-je besoin de dire que c'est dans l'intention, non pas de marquer tout ce que nous n'avons pas fait, mais de souligner tout ce qui nous reste à accomplir ?

136. M. MHANDO (République-Unie de Tanzanie) [*traduit de l'anglais*] : Je saisis cette occasion pour féliciter la Présidente, au nom de mon gouvernement et de ma délégation, d'avoir été élue à la présidence de l'Assemblée générale pour cette session, et je lui souhaite pleine réussite tandis qu'elle guidera nos débats. Nous sommes certains que l'expérience qu'elle a acquise au service de son propre pays et le sens du devoir et de l'abnégation dont elle a fait preuve donneront à l'Assemblée l'orientation dont elle a besoin et lui permettront de mener à bien les tâches difficiles qui l'attendent.

137. Je dirai que la famille tout entière des peuples d'Afrique s'enorgueillit de l'hommage rendu à l'une de ses filles les plus respectées et les plus aimées lorsqu'elle a été élue à la présidence de l'Assemblée générale. Le continent tout entier partage avec sa patrie, le Libéria, un sentiment de fierté et de bonheur du fait qu'une de ses citoyennes ait été honorée par la communauté internationale et se soit vu confier les lourdes responsabilités du poste qu'elle occupe. Nous sommes certains que son sens de la justice et de l'équité se manifesteront tout au long des travaux de l'Assemblée et que son action viendra encore rehausser la réputation de l'Afrique.

138. Je saisis également cette occasion pour dire combien nous déplorons la mort prématurée de l'éminent Ministre des affaires étrangères du Guatemala, feu M. Emilio Arenales, dont la patience, la tolérance et la sagesse lui avaient acquis l'admiration et le respect de chacun d'entre nous, alors qu'il présidait l'Assemblée générale pendant la vingt-troisième session. Ses efforts inlassables pour assurer la réussite de la session ont été appréciés de tous, et ce qui a pu y être réalisé, jusqu'au moment de son décès, a été dû pour une bonne part à son dévouement et à l'inspiration que nous a donnée l'exemple de ses nombreuses qualités. Ma délégation prie la délégation de la République du Guatemala d'accepter nos condoléances très sincères à l'occasion de la perte de ce grand homme et de bien vouloir les transmettre à sa famille, au Gouvernement et au peuple du Guatemala.

139. Il est inévitable que, pendant le débat général, chaque Etat Membre parle d'abord des problèmes qui, de jour en jour, mobilisent ses efforts et ses ressources, et affectent de manière directe le bien-être de son peuple. Pour nous, en Tanzanie, et pour les Membres de l'Organisation de l'unité africaine, la présence persistante en Afrique du colonialisme, de l'exploitation et du racisme représente le problème international le plus pressant. L'application de ces systèmes malfaisants n'a pas seulement infligé des souffrances indicibles et apporté la mort à nos frères des territoires voisins, elle a également inspiré à nos gouvernements et à nos peuples une grave inquiétude, en menaçant notre sécurité et l'intégrité de nos pays. Pour cette raison, notre premier devoir, à la présente session de l'Assemblée générale, est de faire porter toute notre attention sur la situation explosive née de la persistance du racisme et du colonialisme sur notre continent.

140. Pendant de longues périodes dans l'histoire récente, l'Afrique a été exploitée, son peuple a été humilié. Aujourd'hui encore, en cette seconde moitié du XXème siècle, des Africains en grand nombre se voient de manière brutale et délibérée refuser cette égalité entre les hommes et ces droits de l'homme que les Nations Unies ont proclamés. Notre peuple, au Mozambique, en Angola, en Guinée (Bissau), dans ce que l'on appelle la Côte française des Somalis et dans les Comores, continue de subir le colonialisme, souvent sous ses formes les plus brutales, et les populations d'Afrique du Sud, de Namibie et du Zimbabwe continuent de lutter contre une exploitation économique implacable et un racisme déchaîné.

141. L'Afrique indépendante a le devoir de demander combien de temps il faudra que cela dure. La Tanzanie et tous les pays et les peuples qui partagent notre opposition à la tyrannie, à l'esclavage, aux offenses à la dignité de l'homme demandent maintenant combien de temps encore on tolérera cette situation. Pendant combien de temps les Nations Unies permettront-elles que la situation soit camouflée sous les nuées de la légalité et des mythes ? Notre assemblée, qui représente les plus hautes aspirations à la justice, à la paix et à la dignité de l'homme, devrait avoir honte de se réunir d'année en année en permettant aux auteurs de ces crimes d'y siéger en qualité de Membres respectés des Nations Unies. Car c'est une illusion considérable et dangereuse que de croire que le colonialisme, l'exploitation et le racisme sont loin et ne mettent pas en danger la paix et la sécurité internationales. La paix et la justice sont indivisibles et, si elles n'existent pas dans l'Afrique, elles n'existent nulle part dans le monde.

142. Le Portugal et l'Afrique du Sud ont refusé d'accepter les principes de l'égalité des hommes et de l'autodétermination. Ces gouvernements ont dénoncé les idéaux qui servent de base aux Nations Unies et que tous les Etats Membres sont tenus d'accepter. Ce n'est pas qu'il leur manque efficacité ou compétence pour appliquer les principes des Nations Unies : ils déclarent fièrement être opposés à ces principes tout en continuant de revendiquer leur place dans notre assemblée.

143. On a fait observer que les Etats qui ne sont pas directement affectés par ces systèmes inhumains et injustes ne participeraient à la lutte de l'Afrique que dans la mesure où ils sont vraiment engagés envers les principes inscrits dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans la Charte des Nations Unies. C'est dans la mesure où les Etats Membres des Nations Unies sont engagés envers les idéaux de l'Organisation qu'ils décideront d'agir pour les défendre.

144. Jusqu'ici, il a été facile de mesurer l'étendue de cet engagement. L'écart entre les déclarations faites ici et ailleurs et l'absence de cette action concertée qui s'impose pour mettre fin à ces systèmes d'oppression est trop évident pour nécessiter des commentaires, et comme les actes parlent plus fort que les paroles, nous devons juger les engagements d'une nation par ce qu'elle fait ou ne fait pas. Personne ne peut plus compter que l'Afrique se laissera bernier par des mots. Les Nations Unies elles-mêmes ne peuvent plus excuser ceux qui marquent en paroles leur compassion pour les souffrances éprouvées par les peuples de l'Afrique australe et qui, en même temps, prêtent main forte aux oppresseurs par un appui économique et même militaire.

145. Ni le fascisme du Portugal ni la répression brutale et l'exploitation des Africains par l'Afrique du Sud et la Rhodésie n'auraient à eux seuls réussi à enrayer la marche de l'Afrique vers la liberté. Si ces pays avaient dû compter uniquement sur leurs ressources, ils auraient bien été contraints d'entendre l'appel à la liberté, à la justice et au progrès que lancent les peuples de l'Afrique. Mais ces oppresseurs ne sont pas seuls. Ils sont renforcés par un grand nombre de ces mêmes Etats dont les représentants viennent à ce tribunal dire combien ils haïssent l'*apartheid* et combien ils sont attachés au principe de l'autodétermination nationale. Comment en effet un Etat aussi pauvre, aussi décadent que le Portugal aurait-il pu mener trois guerres acharnées, à des milliers de kilomètres de ses frontières, dans des territoires que ses hordes ne connaissent pas et qui leur sont hostiles ? Il ne pourrait pas le faire s'il agissait sans l'appui d'autrui. Mais ses soldats se servent des armes les plus modernes, d'avions tels que le Fiat 91, le B-26 et le P-2V pour bombarder et mitrailler les populations africaines. Ces armes ne sont pas de fabrication portugaise. Il convient de relever aussi que le Portugal est en mesure d'envoyer des centaines de milliers d'hommes faire ses guerres coloniales sans avoir à se préoccuper de sa propre défense, parce que certains de ses alliés ont placé leurs troupes au Portugal même.

146. Le Portugal ne pourrait jamais parvenir à garder la mainmise sur les territoires du Mozambique, de l'Angola et de la Guinée (Bissau) sans l'appui massif que lui fournissent les membres de l'OTAN. C'est un fait bien connu de tous les membres de cette assemblée qui sont un peu curieux. Le Portugal ne pourrait survivre une seule année sans les prêts et les apports de capitaux que les pays impérialistes de l'Ouest apportent à son économie. L'explication selon laquelle cette aide ne va pas soutenir l'effort de guerre coloniale du Portugal n'est qu'une évidente tentative de tromperie. Les investissements effectués soit au Portugal, soit dans les territoires sous domination portugaise ont pour effet — et je crois aussi pour intention — de renforcer le Portugal en tant qu'Etat. Ces investissements libèrent également pour les guerres coloniales des ressources qui, sans cela, seraient consacrées à des activités administratives ou économiques nationales inévitables. En fait, comme on l'a bien dit de la manière la plus pertinente, l'impérialisme portugais est un impérialisme vivant à crédit.

147. L'Afrique du Sud et la Rhodésie maintiennent également leurs régimes d'oppression grâce au soutien qu'elles reçoivent des pays impérialistes qui exploitent les richesses de l'Afrique. Sans la complicité de ses alliés, le régime minoritaire sud-africain ne saurait maintenir la prospérité économique qu'il a édiflée sur le travail forcé des Africains. Le défi que la Rhodésie oppose à l'autorité du Gouvernement britannique est aussi dû à ce même appui caché. Le Royaume-Uni ne saurait s'attendre que notre assemblée ne le croie pas en mesure de faire prévaloir sa volonté s'il le voulait. En fait, des exemples de l'appui que l'axe Pretoria-Salisbury-Lisbonne reçoit des pays du monde occidental ont été fournis à l'Assemblée en bien des occasions, et tout récemment encore au Comité de la décolonisation des Nations Unies¹¹ au mois de mai dernier à Kinshasa, à Lusaka et à Dar es-Salam.

¹¹ Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

148. L'appui donné aux fascistes portugais s'est effectué soit par assistance militaire directe, soit par des prêts apparemment destinés à assurer le développement du Portugal. Certains pays n'ont même pas caché l'appui matériel et moral qu'ils donnent au colonialisme portugais. C'est ainsi par exemple qu'à la suite de visites importantes de personnalités influentes de l'un de ces pays, le journal *Süddeutsche Zeitung* du 25 octobre 1968 écrivait ce qui suit :

“Les entretiens de Lisbonne ne traiteront pas simplement du développement futur de la mère patrie, mais également de la consolidation de la présence portugaise en Afrique.”

149. En fait, ces visites n'ont fait que confirmer ce qui avait été fait dès 1962 lorsque 10 000 pistolets automatiques furent envoyés au Portugal pour être utilisés dans les territoires du Mozambique, de l'Angola et de la Guinée (Bissau). Des bombardiers à réaction, des appareils de communications radiophoniques, des camions Mercedes-Benz, des munitions et autres matériels militaires ont également été envoyés au Portugal en 1966 pour être utilisés par les soldats portugais dans les guerres sanglantes menées contre nos populations africaines. La valeur de ces armes se chiffre en millions de dollars.

150. Or, sait — et là preuve peut en être apportée devant cette assemblée — que les pays impérialistes équipent l'armée portugaise en partie en échange de l'utilisation de stations militaires dites de repérage et de satellites de communication à Beja, à Alverca et sur la base de Lajes aux îles Açores. L'autre objectif de cet équipement est de consolider la défense par le Portugal des investissements faits par les impérialistes dans les territoires coloniaux portugais. Je n'ai pas besoin d'expliquer d'où les Portugais obtiennent les P-2V, les P-2V5, les Lockheed et les avions nord-américains F-84 et F-86. Je n'ai pas besoin non plus de m'attarder sur l'origine des autres avions militaires tels que les hélicoptères Alouette et les Fiat 91. Mais toutes ces armes sont utilisées par le Portugal dans ses guerres coloniales. Il est vrai également que la marine portugaise est équipée de navires et de sous-marins provenant des mêmes pays de l'OTAN. Contre qui le Portugal se bat-il si ce n'est contre les combattants de la liberté du Mozambique, de l'Angola et de la Guinée (Bissau) ? C'est là un point qui ne nous apparaît pas clairement. Peut-être les fournisseurs du Portugal souhaitent-ils éclairer l'Assemblée sur cet ennemi inconnu à cause duquel ils sont disposés à financer et à approvisionner le Portugal fasciste dans sa guerre contre la population africaine.

151. Il est vrai également que le soutien indirect aux guerres du Portugal est un résultat indirect de l'engagement des pays occidentaux dans le commerce et l'économie de l'Afrique du Sud. L'exemple le plus récent du rôle des monopoles internationaux dans la lutte pour l'Afrique australe se rapporte au barrage hydro-électrique de Cabora Bassa au Mozambique et au projet du fleuve Cunene en Angola. Ces deux projets auront des effets considérables sur la partie méridionale de l'Afrique. Ils renforceront considérablement la doctrine de l'*apartheid* et l'exploitation économique des peuples africains dans toute la région. C'est ainsi qu'un journaliste du *Monde* de Paris a dit ce qui suit du projet de barrage de Cabora Bassa : “Il pourrait y avoir

là un atout dans la réalisation d'un marché commun d'Afrique du Sud”, et il ajoutait que ce barrage “pourrait devenir l'axe le long duquel la colonisation européenne en Afrique australe pourrait être regroupée et consolidée. Ainsi, nous assistons peut-être à la cristallisation d'un réseau économique à la fois très puissant et fort profitable pour l'avenir, capable de donner aux dirigeants de l'Afrique du Sud les moyens pratiques et financiers de consolider leur influence prédominante et peut-être leur politique raciste sur toute une série de peuples africains très au nord de l'Afrique du Sud”.

152. Ainsi, un lien complexe peut être discerné entre les souffrances des peuples africains et les entreprises, compagnies, banques et capitalistes individuels appartenant aux pays impérialistes de l'Occident, tous appuyés par les gouvernements de ces nations. Des compagnies américaines, anglaises, belges, sud-africaines et japonaises se sont vu octroyer le droit d'extraire des minéraux en Angola et en Namibie, si bien que la lutte du peuple africain dans ces pays est inévitablement devenue une lutte contre toutes les forces de l'exploitation en Afrique australe. Cette attaque soudaine de l'impérialisme dans cette région a été facilitée parce qu'on a compris que le Portugal ne pourrait pas parvenir tout seul à endiguer la lutte des populations. Il a donc dû faire intervenir les autres puissances au moyen du décret No 46 312 du 28 avril 1965, qui a ouvert la porte à la pénétration des grands monopoles occidentaux au Portugal et dans ses territoires.

153. Les pays occidentaux continuent également de fournir au Gouvernement raciste de l'Afrique du Sud l'appui économique dont il a besoin. Dans ce pays, exploitation et oppression ont reçu toutes les possibilités voulues pour étendre leurs tentacules en Namibie, en Angola et au Mozambique. Il est évident aussi — c'est un fait bien connu — que le régime illégal de la Rhodésie peut en toute tranquillité mener à bien sa politique diabolique grâce à cet appui international qui est le même, car tant que la Rhodésie peut compter sur l'Afrique du Sud, elle a l'appui de tous les pays occidentaux, et les résolutions des Nations Unies n'ont aucun effet concret sur le *statu quo*.

154. Un exemple particulier de l'engagement international en Afrique australe est représenté par les institutions financières et contractuelles qui participent à la construction du barrage de Cabora Bassa. Les trois plus importants consortiums de firmes qui ont soumis des offres pour le premier contrat étaient : le Cabora Bassa Construction Consortium, groupe anglo-suisse dont le siège est à Londres; les Constructeurs de Cabora Bassa, groupe franco-américain comprenant des sociétés suisses, sud-africaines et portugaises; et ZAMCO, à qui en fait est échu le contrat.

155. ZAMCO, société portugaise, a été organisé par l'Anglo American Corporation of South Africa, qui comprend 12 groupes de sociétés d'Allemagne occidentale, de France, d'Afrique du Sud et de quelques autres pays. Il n'est pas étonnant que le journal *O Seculo* ait pu affirmer le 1er juillet 1968 que

“... du simple fait que trois importants groupes internationaux se sont réunis pour se faire concurrence dans le projet de Cabora Bassa, la conclusion principale qui puisse être tirée est que le Portugal jouit à l'étranger d'un crédit exceptionnel”.

156. La liste des sociétés des pays impérialistes qui participent à l'exploitation des richesses économiques de l'Afrique méridionale est si longue qu'il est en fait impossible de les énumérer toutes. Rien qu'à partir de 1967, un certain nombre de sociétés américaines, japonaises, britanniques, sud-africaines et d'Allemagne occidentale se sont associées pour exploiter en commun les richesses des territoires détenus et dominés par les fascistes portugais. Certains des contrats les plus importants comportent l'exploitation des minerais de cuivre de la région d'Uige par la Nippon Mining Company (Japon), de petites usines de transformation à Luanda (Angola) avec l'assistance financière et technique de grands monopoles internationaux tels que Nestlé (Suisse), Coca Cola (Etats-Unis) et Hitachi (Japon), l'accord portant sur 64 millions de dollars entre l'Afrique du Sud et le Portugal pour la construction du barrage sur le fleuve Cunene, l'accord entre l'Angola et Texaco, d'une part, et Petrangol, d'autre part, pour l'exploitation des gisements de pétrole de Zaire et l'octroi d'une somme de 22 millions de dollars par deux banques d'Allemagne et des Etats-Unis (Bankers Trust Company) à la société minière Lobito. Cette liste n'est pas complète, mais elle indique la nature et l'étendue de la participation des pays qui proclament à l'Assemblée générale leur sympathie pour les populations africaines et leur désir de voir la liberté et la justice régner sur notre continent.

157. Les mêmes forces sont en action en Rhodésie. La rébellion de Smith et le défi qu'il a lancé à l'opinion publique mondiale ont été possibles parce que le Gouvernement britannique s'est refusé à prendre les mesures nécessaires pour renverser ce régime. L'histoire des sanctions est bien connue de cette assemblée. Les pays qui n'ont tenu aucun compte des nombreuses résolutions des Nations Unies sont également connus; ce sont les mêmes qui n'ont jamais dissimulé leur commerce avec les régimes fascistes en Afrique australe et leur ont apporté un appui pratique. Nous savons tous que c'est vrai. Le rapport qu'a rédigé le Comité du Conseil de sécurité, conformément à la résolution 253 (1968) du 29 mai 1968, montre pendant combien de temps, jusqu'au milieu de 1968, l'Allemagne occidentale, le Portugal, la Suisse, les Etats-Unis d'Amérique, la Belgique, la France, l'Italie et les Pays-Bas se sont moqués des Nations Unies.

158. La Tanzanie ne saurait se taire sur cette question. Nous ne pouvons pas observer toute cette duplicité, tandis que le Gouvernement britannique, déclarant que les sanctions finiront par "mordre", demeure en même temps lui-même partenaire commercial de la Rhodésie, par l'intermédiaire de l'Afrique du Sud. La Tanzanie continuera de réclamer des mesures radicales, y compris le recours à la force, pour renverser le régime des colons, et elle s'engage à appuyer la lutte que mène le peuple africain pour reconquérir son indépendance. Je tiens à dire maintenant que les conséquences du système qui existe actuellement en Rhodésie ne pourront être imputées à nul autre qu'au Gouvernement britannique. Ce gouvernement avait le devoir et la possibilité de mettre un terme à la rébellion de la minorité; au lieu de cela, il a préféré donner réconfort et assistance aux chefs rebelles, tandis qu'en paroles il affirme sa sympathie envers la majorité africaine.

159. Le 12 août de cette année, le Conseil de sécurité a adopté une de ses nombreuses résolutions sur la Namibie

[269 (1969)]. Entre autres choses, cette résolution demandait à tous les Etats de "s'abstenir de toute relation avec le Gouvernement sud-africain agissant prétendument au nom du territoire de la Namibie". Malheureusement, plusieurs membres du Conseil de sécurité se sont abstenus de voter sur cette résolution, indiquant ainsi qu'ils entendaient ne pas en faire cas. Qu'une résolution aussi anodine n'ait pas reçu un appui unanime indique bien la politique véritable des pays qui se sont abstenus. Le sort du peuple de Namibie, comme d'ailleurs celui des populations des autres territoires sous domination coloniale, ne les émeut nullement. Ils s'opposeront à toutes mesures qui pourraient avoir pour effet de réduire la valeur ou les bénéfices financiers des investissements de toutes les exploitations impérialistes qui se trouvent en Afrique du Sud. Il est donc facile de voir pourquoi la population de ces régions en vient à conclure que seule une lutte armée lui apportera un espoir de libération. C'est pour la même raison que la Tanzanie, avec d'autres pays, doit maintenant s'engager à parler moins et à agir davantage pour soutenir la lutte des Namibiens contre l'exploitation et l'*apartheid*.

160. Sans aucun doute, on trouvera des explications pour les relations économiques et commerciales accrues entre l'Afrique australe et certains pays Membres des Nations Unies. De plus, l'Assemblée entendra proclamer l'indignation que ces pays prétendent éprouver contre les systèmes barbares d'oppression existant en Afrique australe. Et l'Assemblée adoptera de nouvelles résolutions. Puis, ces pays Membres oublieront toute la question jusqu'à l'année prochaine. Entre-temps, le Portugal intensifiera ses activités criminelles en Afrique; l'Afrique du Sud et la Rhodésie resserreront leur emprise sur une population qui étouffe déjà sous le joug actuel de l'*apartheid*. Toutes les guerres de libération populaire se poursuivront, augmentant le nombre des gens qui seront brûlés ou mutilés.

161. Les idéaux que cette assemblée a tellement à coeur ne doivent pas être compromis de cette façon. On ne doit pas si facilement les troquer contre des bénéfices. Mais si la politique d'investissement et de commerce des pays impérialistes continue de réduire en une comédie l'engagement des Nations Unies envers la paix et la justice, alors les autres nations devront se demander si elles peuvent accepter une telle inaction. Car les problèmes ne se régleront pas ici. Si les Nations Unies ne peuvent agir pour appuyer la justice dans la paix, les populations elles-mêmes agiront pour appuyer la justice au détriment de la paix. Que ceux dont l'engagement envers les idéaux d'égalité humaine ne leur permet pas d'accepter un compromis quelconque tendent maintenant la main aux combattants de la liberté, et que l'absence de paix ne soit pas imputée aux patriotes, car il ne peut y avoir de paix sans justice.

162. Un autre problème qui se pose sur le continent africain est la poursuite de la guerre entre le Nigéria et le Biafra. Les pertes de vies humaines causées par les blessures et la famine ont déjà atteint des chiffres sans précédent dans l'histoire récente. Les Nations Unies n'ont aucune excuse pour leur inaction. Il n'y a aucune excuse à fermer les yeux sur la tragédie qui accable des millions de Biafrais qui, depuis deux ans, se défendent courageusement contre la menace d'une annihilation presque certaine. Et cependant, il se trouve encore beaucoup de gens pour dire que ce problème du Nigéria et du Biafra est purement africain.

163. Il n'est pas vrai de dire que le conflit entre le Nigéria et le Biafra est un problème purement africain. Le Nigéria et le Biafra ne fabriquent pas d'armes, ne construisent pas d'avions; ils ne les obtiennent pas de l'Afrique. Le Nigéria et le Biafra reçoivent des armes d'autres pays membres de cette assemblée. Une guerre menée sur le sol africain à laquelle participent matériellement des superpuissances, étrangères à l'Afrique, par des livraisons d'armes, ne peut être qualifiée de guerre purement africaine. Mais, si nous voulons fermer les yeux à la logique et qualifier le conflit nigérian de problème africain, celui-ci n'est-il pas un problème humain, et un problème humain n'intéresse-t-il pas les Nations Unies? Sans ces fournitures de guerre, ce conflit n'aurait jamais atteint l'ampleur des souffrances et des destructions dont nous sommes actuellement témoins.

164. Cependant, tant que se poursuivront ces fournitures d'armes, il est difficile d'imaginer que ce conflit prenne fin. Le peuple biafrais croit combattre pour la vie. Aussi, en l'absence de toute manifestation de bonne volonté de la part des Nigériens pour mettre fin à ce conflit par des moyens non militaires, le Gouvernement de la Tanzanie ne prévoit-il pas une solution dans un proche avenir. Les Nigériens devraient se résoudre à une chose : s'asseoir à la table de négociations avec les Biafrais et les y convaincre de leur sécurité dans un Nigéria uni, quelle que soit la forme que prendra ce Nigéria futur, ou bien écraser complètement les Biafrais, les dominer contre leur gré et introduire ainsi en Afrique un colonialisme noir et un fascisme noir.

165. Il est évident que le véritable problème qui existe ne pourra pas être réglé sur le plan militaire. Il ne pourra pas être résolu tant que ceux qui fournissent des armes aux deux côtés continuent de le faire, sous un prétexte ou un autre. Car, assurément, l'abondance des armes d'un côté ne fera pas naître un désir de paix, pas plus que le manque d'armes de l'autre côté n'empêchera la population de se défendre contre ce qu'elle croit être son extermination. Ce qui continuera de se produire plus encore qu'à l'heure actuelle — et déjà maintenant la situation est alarmante — c'est que l'on tuera davantage de femmes et d'enfants biafrais par des balles, des bombes ou par la famine. Déjà, chaque jour, plus de 100 enfants meurent de faim dans ces régions. Les Nations Unies ne doivent pas attendre que cette hécatombe prenne plus d'ampleur. On a calculé qu'à l'heure actuelle le nombre des morts au Biafra, depuis le début de la guerre, il y a deux ans, a dépassé celui des victimes de la guerre du Viet-Nam au cours des 10 dernières années. Il faut mettre fin à cet holocauste.

166. Les nations qui, à titre individuel, fournissent des armes, des avions ou des pilotes pour la poursuite de cette guerre ne peuvent justifier la continuation de ces fournitures en arguant que, si elles cessent, d'autres ne le feront pas. Il ne faut pas que cette guerre serve de tremplin à de nouvelles acquisitions néo-coloniales, sur le plan des relations économiques et commerciales, avec l'une ou l'autre partie. Il est du devoir des Nations Unies d'intervenir et de mettre fin à cette situation où les Africains servent de pions aux mains d'intérêts étrangers rivaux et où les Africains se font entre eux une guerre par procuration pour des puissances étrangères. La Grande-Bretagne et l'Union soviétique en particulier ne doivent pas se permettre de berner le monde en parlant de défendre l'intégrité d'une nation africaine. On a tenté de se demander depuis quand le

Royaume-Uni et l'Union soviétique s'intéressent si sincèrement à l'unité d'un Etat africain. Tel n'est pas leur but et tel ne sera pas l'effet de leur conduite. La Tanzanie demande instamment aux Nations Unies de ne pas rester les témoins de l'anéantissement de millions de Biafrais en employant la phrase commode et réconfortante qu'il s'agit là d'un problème africain qui doit être résolu uniquement par les Africains. Ce n'est pas un problème africain. C'est un problème humain, un problème qui intéresse directement un très grand nombre de pays représentés ici, du fait précisément de l'envoi d'instruments de destruction massive.

167. La faim est maintenant le principal instrument sur lequel compte le Gouvernement nigérian pour remporter la victoire. Cependant, ce serait une victoire sur les morts. Elle ne doit pas être tolérée. Les rapports des autorités de la Croix-Rouge internationale et d'autres organisations de secours ont souligné la situation désespérée qui existe maintenant au Biafra. Dans l'intérêt de l'humanité, les Nations Unies doivent surmonter leurs inhibitions juridiques et demander au Gouvernement nigérian de faciliter sans entrave les opérations de secours immédiat et suffisant. Il convient d'envoyer des aliments et des médicaments aux victimes impuissantes de cette guerre.

168. Tandis que sera traitée la question immédiate de l'envoi de secours, il nous faudra faire de nouveaux efforts pour obtenir la paix dans cette région. A cette fin, la Tanzanie recommande vivement aux deux parties d'accepter un cessez-le-feu et d'ouvrir sans délai et sans condition des négociations de paix. Les bons offices de l'Organisation de l'unité africaine, comprenant la famille des Etats africains, pourront alors faciliter la recherche d'un règlement durable et permanent de cette situation déchirante. Si ces négociations sont appuyées par la bonne volonté et par un réel désir de paix de la part des parties qui envoient maintenant des armes aux deux côtés, une solution répondant aux vœux et exigences des deux parties pourra être trouvée. Toutefois, il faut commencer dès maintenant à avancer vers la paix. Puisse notre assemblée demeurer dans l'histoire comme celle qui aura apporté la paix dans cette région. Nous croyons que cela peut se faire si tous les membres de cette assemblée pensent aux êtres humains plutôt qu'à des clauses juridiques.

169. Avant d'achever ce tour d'horizon des problèmes africains qui constituent la préoccupation quotidienne de mon gouvernement, je passerai maintenant à la situation qui existe au Moyen-Orient. Il s'est écoulé un peu plus de deux ans depuis la guerre de juin 1967. Au cours de cette période, le monde entier, et les Nations Unies en particulier, doivent avoir compris le danger qui résulte de l'occupation persistante par Israël de territoires arabes pris pendant la guerre. La paix incertaine dans la région s'est rapprochée sans cesse d'une nouvelle conflagration, qui sera presque certainement plus grande et plus désastreuse que celle de 1967. Et pourtant Israël, en dépit de la résolution 242 (1967) de novembre 1967 du Conseil de sécurité, n'a pas seulement maintenu son occupation de régions arabes, mais a également renforcé son emprise sur ces régions. Israël a fait comme si les Nations Unies n'existaient pas et a aussi ignoré l'appel des nations qui, comme la mienne, appuient son droit de vivre en paix et dans la sécurité à l'intérieur de ses propres frontières. Ses dirigeants ont officiellement

déclare qu'il n'est pas question d'un retour aux frontières qui existaient le 4 juin 1967.

170. Il faut déplorer cette attitude intransigeante et les violations incessantes de l'accord de cessez-le-feu par des attaques de commandos et des bombardements. Notre assemblée doit sérieusement décourager les autorités israéliennes d'intensifier leur agression. La Tanzanie a pris nettement position à cet égard. Les Nations Unies ne doivent pas être bafouées : les membres de leur force de paix ne doivent pas être exposés aux blessures et à la mort. La résolution de novembre 1967 doit être respectée par les deux parties, et la recherche d'une paix permanente doit être poursuivie. Ce n'est que lorsque les peuples arabes seront libérés de cette occupation humiliante de leur territoire et que les conquérants seront dépouillés de leurs gains mal acquis qu'il pourra y avoir au Moyen-Orient quelque espoir d'une paix durable, dans laquelle les besoins d'Israël pourront être satisfaits par des moyens pacifiques. Il faut donc avant tout qu'Israël s'arrête dans ses desseins expansionnistes et qu'il se retire des territoires arabes actuellement sous son autorité. C'est alors seulement qu'on pourra s'attendre que les Etats arabes respectent son propre droit à la souveraineté, à la paix et à la sécurité, droit que la Tanzanie n'a cessé d'appuyer.

171. Il existe dans le reste du monde un certain nombre de conflits dans lesquels les nations puissantes exercent leur pouvoir en violation des droits fondamentaux de tous les peuples à l'indépendance et à la dignité humaine. De même que nous, en Afrique, connaissons des systèmes d'oppression immenses et dépassés, le continent asiatique subit chaque jour les effets de ce délire de pouvoir qui, tout au long de l'histoire, a caractérisé le comportement des nations puissantes. Au Viet-Nam, en particulier, l'impérialisme des Etats-Unis a continué de se livrer à des crimes honteux contre l'innocent peuple vietnamien.

172. Il y a maintenant plus d'un an que les négociations de Paris ont commencé. Malheureusement, elles ne semblent pas avoir fait beaucoup de progrès, si même elles en ont fait. En fait, il est de plus en plus évident que ces négociations n'aboutiront probablement pas à un règlement pacifique de la guerre. Nous nous félicitons du retrait, annoncé par le président Nixon, de 25 000 soldats américains du Viet-Nam; mais ce geste n'a pas eu et ne pouvait pas avoir d'influence durable sur la situation étant donné les effectifs de troupes des Etats-Unis qui restent.

173. Les Etats-Unis prétendent qu'ils doivent demeurer au Viet-Nam pour "honorer leurs engagements". Mais la vérité est que les Etats-Unis ont un engagement envers les Nations Unies et que cet engagement primordial exige qu'ils respectent le droit du peuple vietnamien de résoudre ses propres problèmes sans ingérence étrangère — ni même américaine. L'engagement des Etats-Unis dans ce qui est une question vietnamienne n'est rien d'autre qu'une agression et une ingérence.

174. La Tanzanie, par conséquent, fait appel une fois encore aux Etats-Unis et à leurs alliés pour qu'ils retirent toutes leurs troupes. Pour réussir, les négociations de paix de Paris doivent se dérouler sur la base des Accords de Genève de 1954, aux termes desquels le peuple vietnamien peut élaborer sa propre solution à un problème qui est

avant tout, essentiellement, un problème intérieur vietnamien, et cette solution doit être conforme à ses aspirations à la paix nationale, à la liberté et au développement.

175. A ce propos, nous devons souligner une fois encore qu'il convient de respecter le caractère sacré des traités internationaux, et particulièrement ceux qui portent sur les frontières territoriales. Aucune infraction gratuite à ce principe ne peut être tolérée. De même, il faut souligner ici le principe ancien et bien connu de droit international, selon lequel les obligations découlant des traités doivent être respectées et exécutées. Les traités librement conclus par les Etats contractants sont destinés à survivre et doivent être respectés par les Etats. Telle est la norme de conduite à laquelle on peut s'attendre dans une communauté bien ordonnée d'Etats civilisés, à supposer que les Nations Unies soient composées de tels Etats.

176. En Asie également, les Etats-Unis, qui se sont arrogé le rôle de policier international, continuent d'empêcher le peuple coréen de réaliser ses aspirations à l'unité nationale. Les nombreux actes d'agression perpétrés par les Etats-Unis contre la République populaire démocratique de Corée et les mesures de répression qui frappent les travailleurs, les étudiants, les paysans et les intellectuels progressistes de la Corée du Sud, montrent bien les dangers qu'entraîne l'exercice de la puissance, par les Etats-Unis, dans le monde.

177. La République-Unie de Tanzanie adresse donc un appel aux Etats-Unis pour qu'ils retirent leurs troupes d'occupation de la Corée, pour qu'ils laissent au peuple coréen le soin de décider de son sort et pour qu'ils honorent leur décision lorsqu'elle sera prise. Nous sommes convaincus que c'est la seule manière de résoudre la question de Corée dans la paix. C'est seulement ainsi que les Etats-Unis prouveront qu'ils ont accepté leur responsabilité de grande puissance qui consiste à respecter les obligations découlant de leur qualité de membre de cette assemblée des nations. Le monde a eu des preuves suffisantes de la puissance militaire des Etats-Unis; nous avons eu suffisamment de preuves de leur développement technique et de leur puissance financière. Ce que le monde attend, c'est que les Etats-Unis prouvent aussi leur valeur morale.

178. Tout en examinant les problèmes qui ont été imposés au continent asiatique, je voudrais exprimer la déception du peuple et du Gouvernement de la Tanzanie quant à l'effort que l'on persiste à faire pour isoler la République populaire de Chine et l'empêcher d'occuper sa place comme Membre des Nations Unies et membre permanent du Conseil de sécurité. Nous connaissons de longue date la pression et le chantage auxquels ont eu recours les ennemis de la Chine pour apporter la confusion dans la discussion de ce problème aux sessions de cette assemblée. Nous ne pouvons que déplorer de tels actes et faire remarquer que ces efforts pour isoler une grande nation de plus de 800 millions d'habitants sont, en définitive, non seulement absurdes, mais aussi dangereux.

179. Les raisons avancées pour exclure des Nations Unies la République populaire de Chine ont été vaines et peu convaincantes. La question de savoir qui représente le peuple chinois et quel gouvernement exerce légitimement et effectivement le pouvoir dans ce pays ne saurait être sérieusement discutée. Prétendre le contraire et empêcher la

République populaire de Chine de contribuer à l'efficacité de cette assemblée est une absurdité. Parler de l'attitude belligérante de la Chine, c'est fermer les yeux à la vérité qui montre quels sont les pays qui ont été impliqués dans des guerres d'agression depuis 1945.

180. La République populaire de Chine est incontestablement le seul représentant du peuple chinois. Il n'en existe pas d'autres. Formose est une colonie que l'impérialisme américain utilise comme rampe de lancement pour ses agressions en Extrême-Orient. Il n'y a aucune justification à une quelconque opposition à la représentation de la Chine aux Nations Unies. La Tanzanie espère que la vanité de cette opposition sera bientôt reconnue et que la Chine prendra sans trop tarder sa place légitime parmi les nations représentées ici.

181. A chaque session de cette assemblée, de profondes craintes sont exprimées quant au rythme auquel certaines puissances fabriquent et stockent des armes nucléaires. Ces craintes subsistent toujours et sont justifiées. C'est à juste droit que nous demandons instamment à ces puissances nucléaires de s'engager à ne pas utiliser et à ne pas menacer d'utiliser des armes nucléaires contre des Etats non dotés d'armes nucléaires. En outre, nous demandons que ces puissances réduisent progressivement et rapidement leurs stocks de ces armes et renoncent à les développer davantage. Ce qui a été fait jusqu'à maintenant est insuffisant. En effet, si le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [résolution 2373 (XXII)] demande aux Etats non dotés de ces armes de s'engager à ne pas en fabriquer, les puissances nucléaires n'ont pas, quant à elles, renoncé à les utiliser. Ce qui en découle est parfaitement clair. On peut simplement en conclure que la prochaine étape néo-colonialiste pourra être caractérisée par le chantage nucléaire. Les leçons de l'histoire nous prouvent abondamment que la possession d'armes nucléaires par quelques Etats seulement ne peut ni nous inspirer confiance en la paix dans le monde ni nous permettre d'espérer en une justice dans l'avenir.

182. L'Afrique du Sud, que tous les peuples pacifiques du monde ont condamnée, s'est vantée à maintes reprises de pouvoir bientôt inclure l'arme nucléaire dans son arsenal. De telles déclarations n'ont pas été faites sans but. Elles visent à terroriser ceux qui se sont engagés à s'opposer à la politique inhumaine de l'*apartheid* et de l'exploitation en Afrique méridionale. Avec l'aide d'un certain nombre de pays, et en particulier de l'Allemagne occidentale, l'Afrique du Sud se prépare à devenir la base d'une future agression nucléaire contre le reste de l'Afrique. Comment pouvons-nous faire confiance aux puissances occidentales, par exemple, pour qu'elles garantissent la sécurité de nos Etats contre une telle agression alors qu'elles se sont constamment abstenues d'appuyer des mesures sérieuses pour modifier la situation actuelle en Afrique du Sud ? Comment pouvons-nous avoir confiance en elles lorsqu'elles font de grands efforts pour aider positivement l'Afrique du Sud ? Et pourtant, ces mêmes pays sont les premiers à se joindre à nous pour condamner l'Afrique du Sud.

183. Si les puissances nucléaires avaient un passé sans tache en matière de paix et de non-intervention, si elles avaient marqué avec persévérance leur souci de développer universellement une paix fondée sur la justice, il aurait pu

être plus facile aux puissances non dotées d'armes nucléaires d'accepter leurs vues. Mais ce n'est pas le cas. En outre, et quoi qu'il en soit, est-il logique de réclamer la non-prolifération des armes nucléaires alors qu'une des puissances nucléaires actuelles est exclue des organes des Nations Unies où cette question et d'autres questions sont débattues ?

184. Aucune nation ne désire voir son existence dépendre des décisions, de la bonne volonté et de la générosité d'autrui. Dans toutes les assemblées traitant de ce problème, la République-Unie de Tanzanie a déclaré qu'elle déplore le développement de la technologie nucléaire à des fins belliqueuses. Nous appuyons toute mesure visant à réduire ces armes qui menacent l'existence même de l'humanité, ainsi que tous efforts en vue d'arrêter leur accumulation. Nous avons réclamé une progression graduelle mais régulière dans le sens d'un désarmement général et nous continuerons à le faire. Nous espérons que tous les Etats partagent nos craintes à cet égard et se joindront à nous pour progresser vers cet objectif. Mais on ne peut laisser ces questions à la discrétion du club nucléaire. Ce n'est qu'en respectant strictement les règles que l'on peut espérer modifier la situation actuelle et s'assurer que la technologie nucléaire ne sera utilisée qu'au bénéfice exclusif de l'humanité plutôt que pour la terroriser.

185. Je ne puis terminer cette déclaration sans faire quelques commentaires sur une autre situation qui menace la paix et les relations harmonieuses dans le monde d'aujourd'hui. Si, en effet, les centres de conflits actuels sont alarmants, on peut prévoir que l'affrontement presque certain dans l'avenir entre les nations riches et les nations pauvres promet d'être plus terrifiant encore. Quelles que soient les raisons et les théories que l'on invoque pour expliquer le fossé toujours plus large entre les riches et les pauvres, il serait naïf, ce serait se leurrer, que de prétendre ignorer le caractère essentiel des relations économiques, sociales et politiques entre pays développés et pays en voie de développement. Les éléments en sont : les termes internationaux des échanges commerciaux, qui ont un effet adverse sur les économies des pays pauvres; des investissements et des prêts qui, en général, ont été plus pesants qu'utiles; le peu d'entrain des nations riches à mettre à la disposition des pays en développement ne serait-ce que l'équivalent de 1 p. 100 de leur produit national brut. Ces éléments, avec bien d'autres — et il n'y avait là rien d'accidental — ont contribué à maintenir dans la pauvreté les pays pauvres, à les rendre plus pauvres encore, alors que les pays riches deviennent de plus en plus riches.

186. La position fondamentale de la Tanzanie a été qu'il faut établir des relations automatiques entre, d'une part, le prix des matières premières et, d'autre part, le prix et les frais de transport des produits manufacturés essentiels pour le développement. Les problèmes intéressant la balance des paiements et les termes des échanges sont intimement liés aux questions générales de développement qui se posent dans les pays en voie de développement. On ne peut traiter d'aucun de ces problèmes isolément. Tant que le fossé d'exploitation subsistera entre le prix de nos produits et celui des produits essentiels à la transformation de nos économies, l'avenir restera sombre pour ce qui est de la coopération internationale en matière économique. Mais nous devons être honnêtes avec nous-mêmes. Les institutions et les attitudes que l'on remarque actuellement en

matière de relations économiques internationale, ont été créées, adoptées et délibérément appuyées pour profiter à ceux qui possédaient déjà la richesse. Ce n'est qu'en reconnaissant ce fait que les nations pauvres pourront commencer à s'attaquer aux causes réelles pour lesquelles leur croissance est si lente — pour ne pas parler de stagnation économique. Ce n'est que lorsque ces faits, qui reflètent les relations économiques internationales, seront reconnus que les nations pauvres pourront véritablement commencer à mobiliser leurs propres ressources matérielles et humaines au service de leurs peuples.

187. Ce que l'Assemblée générale a toujours cherché à faire, c'était réformer les institutions et attitudes mêmes qui, précisément, ont été créées pour servir les intérêts capitalistes des pays développés. Il n'est donc pas surprenant que les Nations Unies n'aient pas été en mesure de trouver une solution au problème de la pauvreté mondiale. La deuxième session de la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement, qui a eu lieu à New Delhi¹² et au cours de laquelle les nations en voie de développement ont tenté de réformer les structures économiques responsables de leur pauvreté, en a apporté la preuve. Les pays développés — qui ont tiré de l'Afrique, de l'Asie et de l'Amérique latine, année après année, d'incalculables richesses — n'ont pas réellement bougé des positions qu'ils avaient préalablement arrêtées. En fait, ce que cette session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a vraiment démontré à ceux qui voudront bien le comprendre, c'est que l'on ne peut pas considérer le monde développé comme un soutien pour les aspirations du plus large secteur de la population mondiale.

188. En Tanzanie, nous avons compris que le seul moyen de conduire l'attaque contre la pauvreté est de compter avant tout sur nous-mêmes et de faire des efforts vigoureux pour arracher les moyens de production aux mains étrangères afin de les administrer dans l'intérêt de notre peuple. Nous estimons cependant qu'il est de notre devoir de relever l'incompatibilité qui existe entre l'engagement que les nations développées ont prétendu prendre de faire la guerre à la pauvreté dans le monde et le fait que les monopoles internationaux continuent, en même temps, d'exploiter le travail de nos peuples et les richesses de nos pays.

189. Les Etats africains membres de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, réunis à Addis-Abéba pour célébrer, en février de cette année, le dixième anniversaire de cette commission, ont souligné l'écart qui existe entre ce que fait la Commission et les besoins de ces Etats. L'une après l'autre, les délégations ont relevé qu'il est temps que la Commission économique pour l'Afrique cesse de ne procéder qu'à des enquêtes sur le développement économique africain et qu'elle commence à prendre des mesures pratiques pour aboutir à des résultats

concrets. Mais on a compris que la Commission économique pour l'Afrique ne dispose pas, pour ce faire, des moyens financiers et techniques indispensables. De plus, le mandat de cette commission est tel que l'on ne peut espérer lui voir exercer une influence véritablement importante ni dans l'ensemble de l'Afrique ni dans l'un quelconque des pays africains. Je me demande si les autres commissions — pour l'Europe, pour l'Asie ou pour l'Amérique latine — souffrent d'un semblable handicap. Les observations du Corps commun d'inspection désigné par le Secrétaire général et qui a été voir la Commission économique pour l'Afrique pourraient aider à en faire un instrument d'une plus grande valeur pratique pour nous tous. Nous estimons que les Nations Unies dans leur ensemble devraient étudier les problèmes que connaissent la Commission économique pour l'Afrique et les autres commissions continentales, en cherchant à définir plus clairement leur mandat et les ressources dont elles peuvent disposer.

190. L'objectif fondamental des Nations Unies est d'instaurer et de maintenir la paix internationale; mais on a compris depuis longtemps que cela ne serait possible que si les Nations Unies contribuent à faire régner la justice internationale. Dans toutes les questions que j'ai évoquées ici — de la situation en Afrique méridionale au conflit économique entre les nations riches et les nations pauvres — la justice est absente, et par conséquent la paix ne peut pas être assurée.

191. Année après année, les membres de cette assemblée se rassemblent et exposent ici leurs différents problèmes et la politique suivie par leurs gouvernements. Parfois, il nous semble que rien ne change, et il est certain que les mêmes sujets reviennent constamment. Mais il ne faut pas renoncer à nos tentatives pour attirer l'attention du monde sur les problèmes qui se posent dans le monde. Nous avons les possibilités et, je crois, les moyens de faire face aux gageures les plus pressantes. Si l'homme a pu accomplir cet exploit sensationnel consistant à se rendre sur la Lune, il doit pouvoir aussi pousser son action jusqu'aux secteurs délabrés de ses villages et de ses villes. Le problème existe pour notre volonté, non pas pour notre pouvoir. L'humanité doit mobiliser cette volonté. Nous, les représentants des nations assemblées ici, nous en avons la responsabilité. Nous devons parler au nom des gouvernements du monde de même qu'au nom des peuples du monde. Les Nations Unies sont une organisation au service de l'humanité, et c'est dans la mesure où elles voudront servir l'humanité qu'elles pourront atteindre leurs objectifs.

192. La Tanzanie s'est engagée à appuyer les mesures pratiques que peuvent prendre les Nations Unies dans l'intérêt de la paix et de la justice. Ma délégation est par conséquent déterminée à faire tous ses efforts, dans la mesure de ses possibilités, pour contribuer au succès des travaux de cette assemblée.

¹² Tenue du 1er février au 29 mars 1968.

La séance est levée à 13 h 10.